

ÉDITORIAL / OPINIONS / PETITES ANNONCES

De maternelles... à impitoyables

La perception qu'ont les gens des femmes au travail oscille entre deux stéréotypes



Marie-Claude Malboeuf

« **O**n a commencé une série qui s'appelle *Histoire de filles*. Eh bien! à chaque entrevue, on se fait demander la même chose: 'Oui, mais c'est pas trop dur de travailler juste des femmes ensemble...' en voulant dire 'Vous pognez-vous aux cheveux? vous arrachez-vous les boucles d'oreilles?' 'Cou'donc! On ne demanderait jamais ça à une distribution de gars! C'est encore tellement ancré que les filles sont juste une gang de *bitches* envieuses les unes des autres...' »

Guylaine Tremblay est encore éberluée par les questions qu'on lui pose sur sa nouvelle émission. La comédienne de 38 ans, qui parle de son boulot comme d'un « bonheur total », ne pensait pas qu'on avait le stéréotype aussi tenace...

Révolution féministe ou pas, les clichés du genre demeurent pourtant répandus, à en croire un sondage SOM commandé par *La Presse* pour souligner la dernière Journée internationale des femmes avant l'an 2000 (le 8 mars).

Oui, environ la moitié des répondants jurent que travailler avec des hommes ou des femmes, c'est du pareil au même (un progrès notable). Mais presque tous les autres sont massivement favorables aux hommes... qui à leurs yeux, font de meilleurs patrons (c'est l'opinion de 31 % des gens), de meilleurs conseillers (28 %), et surtout, de meilleurs collègues de travail (38 %).

Maman aux commandes
Détail croustillant: ce sont les femmes qui lèvent le nez le plus haut sur leur propre sexe. Une sur deux décrète qu'il est « plus fa-

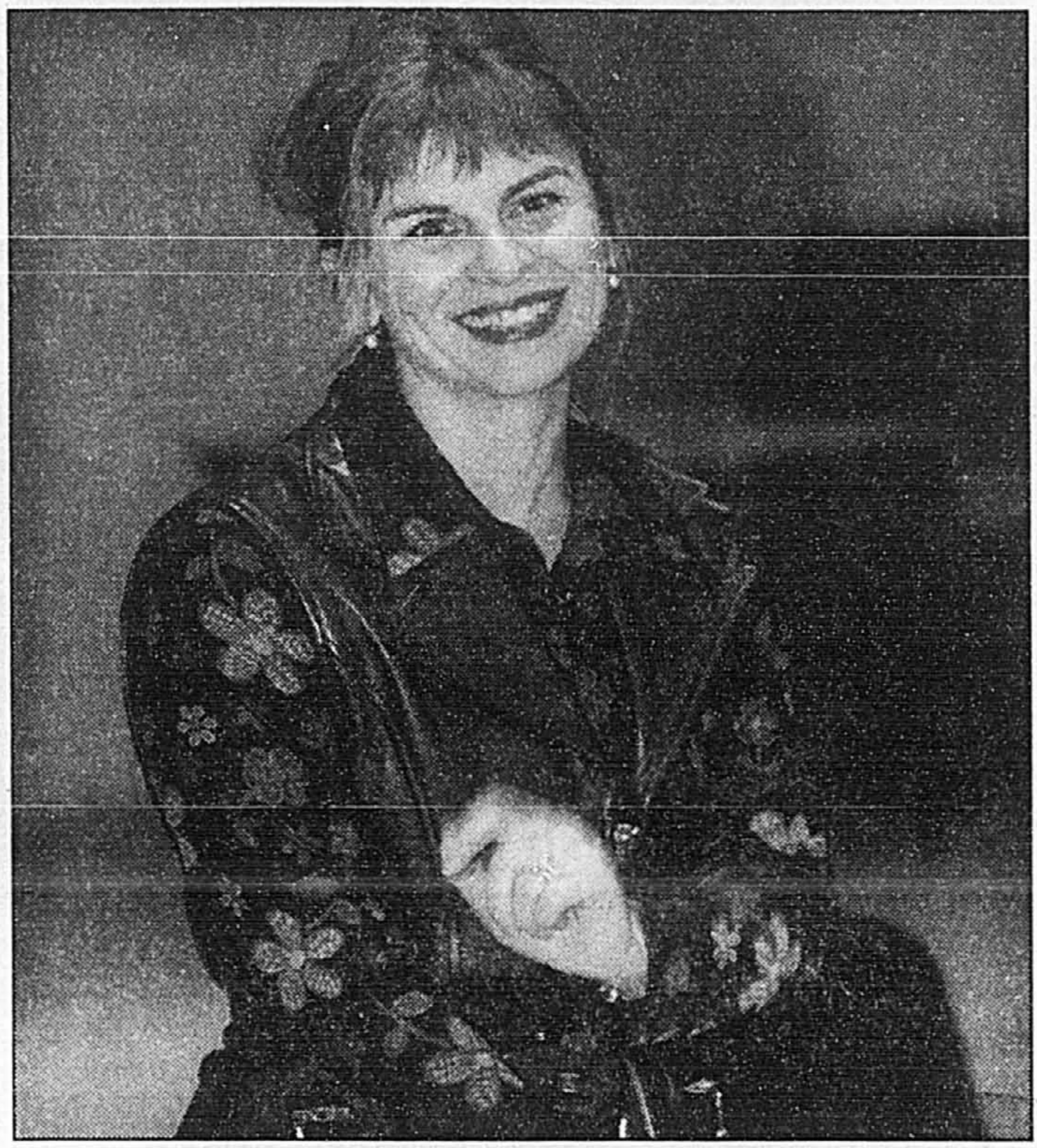


PHOTO PIERRE McCANN, La Presse ©

La comédienne Guylaine Tremblay dit avoir vécu certaines de ses plus belles expériences à travailler entre femmes.

« de travailler avec les hommes. Moins macho — ou plus *politically correct* —, seulement un homme sur quatre (28 %) affiche la même partialité. Et ceux qui voient une différence sont presque deux fois plus nombreux que les femmes à préférer la compagnie féminine (23 % contre 13 %).

Quand on demande aux femmes de se choisir un patron, c'est la même histoire. Elles aiment mieux être dirigées par un homme (à 40 %) que par une consœur (à 21 %). Et là encore, ces messieurs sont bien plus rares à dire une chose pareille (seulement 24 % tiennent au patron en pantalons).

Comment expliquer ce paradoxe? Probablement parce qu'on choisit ce qu'on connaît déjà, s'en-

tendent les experts. Reste que, dans les faits, les femmes interrogées sont plus de deux fois plus nombreuses à être déjà sous les ordres d'une patronne, alors que ce sont elles qui les prisent le moins...

« Avec un homme, on sait à quoi s'attendre et on s'accommode, explique Francine Descarries, qui enseigne la sociologie du travail à l'Université du Québec à Montréal (UQAM). Mais on n'est pas habitué au mode de fonctionnement des femmes.

« Quand une femme vient de s'acheter un nouveau manteau, par exemple, elle va avoir le réflexe de le montrer à sa secrétaire. Un gars ne ferait jamais ça. Mais le vrai problème survient quand, l'instant d'après, la patronne va devoir rede-

venir autoritaire. Ça peut être plus déstabilisant que de se retrouver dans une situation toujours très hiérarchisée. »

L'autorité du père

La psychologue du travail Ginette Martin pousse l'analyse encore plus loin. « Traditionnellement, la femme protège, maternelle, dit-elle. C'est bien simple, on n'aime pas la voir exprimer de l'agressivité. Ça vient jouer dans nos valeurs reçues, parce que l'autorité, c'est le rôle du père. On va être beaucoup plus sensibles au ton de voix qu'utilisent les politiciennes, renchérit Mme Descarries. Les gens diront que c'est trop haut, trop fort, trop vite... »

Sans compter que les femmes ne savent pas toujours comment s'y prendre, remarque encore Mme Martin. « Elles ne sont pas habituées de *compétitionner* ouvertement. Elles vont donc être plus subtiles, plus stratégiques, ce qui n'est pas du tout valorisé au travail. »

Décourageant pour les femmes? Pas tout à fait. Puisque malgré leurs réticences à l'égard des femmes patrons, les gens affirment que leur percée au sommet a un « impact positif ». Et cette fois, ce sont surtout les femmes qui le disent (à 92 % contre 84 % des hommes).

De quoi les félicite-t-on? Les femmes donnent plus d'encouragements (pour 28 % de ceux qui les apprécient), elles améliorent l'ambiance de travail (15 %) et leur présence rend les gens plus polis, plus aimables ou bien plus ponctuels (27 %).

La comédienne Guylaine Tremblay le révèle d'ailleurs sans gêne: travailler avec d'autres femmes, c'est surtout « réconfortant ». « Les femmes comprennent les joies et aussi les frustrations, explique-t-elle. Si je me fais dire que je suis trop laide pour un rôle, il y en aura toujours une pour raconter qu'il lui est arrivé la même chose. Mais un gars qui fait un peu de bedaine, ça ne l'empêchera pas de jouer les séducteurs... »

« Voyez! On colle toujours au symbole de la femme mère, remarque Mme Martin. Ce sont toutes des valeurs liées aux relations humaines... »

Travailleuses acharnées
Le tableau n'est pas toujours

idyllique, toutefois. « À la limite, mon patron actuel qui a des enfants est plus compréhensif que mon ancienne patronne, qui n'en avait pas et était une vraie *workaholic* », assure ainsi Martin Côté, jeune directeur de comptes PME à la Banque Royale. Il n'y a pas si longtemps, cette remarque était typique.

« Les premières femmes qui ont réussi ont peut-être été obligées de se montrer plus dures, avance la psychologue Olga Eizner-Favreau, qui donne un cours sur les différences sexuelles à l'Université de Montréal. J'ai moi-même observé chez certaines ce qu'on appelle le « syndrome de la reine abeille »: le fait de se sentir mieux que les autres et de se montrer très sévères. Comme si elles se disaient: 'Moi, j'ai travaillé très dur pour être où je suis et vous n'avez qu'à faire pareil...' »

Quoi qu'il en soit, Mme Eizner-Favreau se désole d'entendre que 13 % d'hommes voient toujours d'un mauvais oeil l'arrivée des femmes aux commandes (une proportion qui grimpe à 22 % chez les plus fortunés).

« Ça confirme les recherches qui démontrent que l'ambiance n'est pas très accueillante pour les femmes cadres. La majorité des hommes ont beau être réceptifs, ceux qui ne le sont pas présentent parfois assez lourd dans l'entreprise pour annuler cet effet positif. »

Reste que les hommes et les femmes ont de plus en plus le réflexe de se voir de la même manière, constate avec satisfaction la sociologue Francine Descarries. Et la tendance s'accroît chez les plus jeunes et les plus scolarisés.

« On en est rendu à tiquer parce que le tiers des gens préfèrent être dirigés par un homme. Mais à la plupart des questions, une personne sur deux dit que le sexe ne fait plus de différence, souligne-t-elle. N'oublions pas qu'il y a 30 ans, l'idée d'une femme patron était tellement exceptionnelle qu'on ne pensait même pas à poser la question! Allez voir les vieux questionnaires de Statistique Canada; ce qu'on demandait c'est « selon vous, les femmes devraient-elles intégrer le marché du travail... »

Autres textes
en pages B4, B5, B6 et B7.

Dur, dur d'être patronne

MARIE-CLAUDE MALBOEUF

Mal aimées, les patronnes? Elles pourraient bien être victimes d'un effet boomerang, croit Maria Philippoussis, qui entreprend un doctorat sur les programmes d'accès à l'égalité au département de psychologie de l'Université de Montréal.

« Quand une femme est cadre, les gens vont penser que son sexe est la principale raison de l'embauche. Ils vont systématiquement minimiser ses compétences réelles en oubliant la véritable règle, c'est-à-dire qu'à *compétences égales*, on prend la femme... »

« Il faut faire très attention à la façon de présenter ce genre de programmes, continue l'étudiante. Sinon, on nuit à tout le monde. Et la femme va se mettre à se poser des questions. Ça va affecter son sentiment d'efficacité personnelle et son estime de soi. »

Reste que, cadres ou non, les femmes pèsent toujours moins lourd dans la balance. Le sondage SOM-*La Presse* le confirme: chez les deux sexes, une personne sur trois remarque que les opinions des femmes sont prises « moins au sérieux » lors des réunions de travail (quoique 59 % des gens ne voient plus aucune différence).

« Les recherches montrent que plus on monte dans la hiérarchie, plus on s'attend à ce que les hommes aient davantage d'expertise que les femmes », ajoute Mme Philippoussis.

« Lorsqu'on demande aux gens d'évaluer le même texte journalisti-



Journée internationale des FEMMES

que en leur disant tantôt que l'auteur est un homme, tantôt que c'est une femme, ils jugent toujours le texte 'de l'homme' plus favorablement, renchérit Olga Eizner-Favreau, professeure de psychologie à l'Université de Montréal. La seule façon de contrer ça, c'est de leur dire que l'auteur a reçu un prix ou que d'autres personnes l'ont trouvé bon.

Pour Mme Eizner-Favreau, il ne faut donc pas se surprendre si, dans la « vraie vie », les femmes ont plus de peine à décrocher une promotion. Et il faut prendre avec des pincettes l'optimisme qu'ont affiché les deux tiers des travailleurs interrogés pour *La Presse*, convaincus que dans leur entreprise, les femmes ont « des chances égales à tous les niveaux hiérarchiques ».

Détail intéressant: chez les anglophones, plus de la moitié des femmes (56 %) sont d'ailleurs en désaccord avec cette affirmation.

« Peut-être parce qu'on publie beaucoup d'articles sur les barrières imposées aux femmes dans la presse anglophone », avance Mme Eizner-Favreau.

SONDAGE SOM La Presse

■ L'interaction au travail

	Dans votre milieu, est-il plus facile de travailler avec les...			Au cours des réunions de travail, prend-on plus au sérieux les opinions des...			À compétence égale, préférez-vous que votre patron soit...		
	H	F	ÉGAL	H	F	ÉGAL	H	F	ÉGAL
Ensemble	38	18	44	34	7	59	31	19	50
Selon le sexe									
Hommes	28	23	50	34	6	61	24	18	58
Femmes	51	13	37	34	9	57	39	21	40
Selon l'âge									
29 ans	43	10	47	30	10	60	28	19	54
30-39 ans	36	21	42	33	5	62	33	16	51
40-49 ans	40	19	40	35	8	58	31	20	49
50-59 ans	33	18	49	35	7	59	32	26	42
60 ans et plus	38	3	59	68	3	29	9	16	75
Selon la scolarité									
Cours secondaire	38	22	40	36	11	52	32	22	47
Cégep	44	17	39	34	5	60	37	17	46
Université	33	15	52	31	5	64	25	19	54

■ Les femmes cadres

	La présence accrue des femmes à des postes de cadre a un impact positif dans un milieu de travail		Dans votre entreprise, les hommes et les femmes ont des chances égales à tous les niveaux hiérarchiques	
	EN ACCORD	EN DÉSACCORD	EN ACCORD	EN DÉSACCORD
Ensemble	88	13	68	32
Selon le sexe				
Hommes	84	17	73	27
Femmes	92	8	62	38
Selon la langue				
Francophones	87	13	70	30
Anglophones	89	11	54	46

Infographie La Presse



Ajoutez 30 tractions par minute à votre santé!

Professionnels de la santé et de la mise en forme à votre service
Évaluation médicale sérieuse, programme personnalisé
Golf • Sauna • Bicyclette • Volley-ball • Musculation • Massothérapie
Danse aérobique • Clinique anti-tabac • Cours de réanimation • Cours de natation et aquaforme
Contrôle du poids et du cholestérol • Course et marche rapide sur piste surélevée... et bien plus
Abonnez-vous! 374.1480 Visites guidées chaque semaine

Le Centre Épic de l'Institut de Cardiologie de Montréal
5055, rue Saint-Zotique Est, Montréal (Québec) H1T 1N6
ÉPIC

Éditorial

La Presse

ANDRÉ DESMARAIS
PRÉSIDENT DU CONSEIL
D'ADMINISTRATION

ROGER D. LANDRY
PRÉSIDENT
ET ÉDITEUR

CLAUDE MASSON
ÉDITEUR ADJOINT

MARCEL DESJARDINS
DIRECTEUR DE L'INFORMATION

ALAIN DUBUC
ÉDITORIALISTE EN CHEF

Tout va bien!

Par définition, un discours du trône, quel que soit le ministre qui le prononce, est invariablement long, vague et plein d'idées nobles et généreuses, avec lesquelles il est difficile d'être en désaccord. C'est d'abord et avant tout une célébration de la vertu et de la tarte aux pommes. Le discours inaugural que le premier ministre Bouchard a livré ce mercredi n'échappe pas à la règle.



Alain Dubuc
adubuc@lapresse.ca

Pour cette raison, c'est souvent en regardant ce qui ne se trouve pas dans ce discours que l'on pourra le mieux amorcer une réflexion utile sur les priorités du gouvernement qui le propose. Et ce qui manque dans le discours de M. Bouchard, c'est la notion de changement.

Le message de M. Bouchard est en substance le suivant: tout va très bien au Québec et nous allons continuer sur cette voie en ajoutant des ressources financières ou de nouvelles initiatives. Le mot-clé du discours, c'est «davantage». Nous aurions souhaité que cela soit «autrement».

L'exemple le plus frappant de cette vision du premier ministre se retrouve dans la façon dont il aborde la question budgétaire. «Il y a trois ans, lorsque nous avons tiré l'alarme sur la situation désastreuse de nos finances collectives, notre objectif était d'extraire le Québec du carcan des déficits et de l'endettement et de lui redonner sa liberté d'action. Nous sommes au fil d'arrivée de ce grand effort collectif.» Quel contraste avec Paul Martin, pourtant bien plus avancé sur la voie du redressement, qui reste conscient des limites et de la précarité de son succès. Il n'est donc pas étonnant que M. Bouchard ne souffle mot sur la réduction de la dette.

Même triomphalisme insouciant pour les questions économiques. «Nous avons voulu commencer le prochain millénaire en affichant un taux de création d'emplois comparable, sinon supérieur, à celui du Canada. Nous sommes en voie d'atteindre cet objectif.» Une autre bonne chose de faite! Et la métropole? Là aussi, tout baigne. «Elle a repris la première place comme capitale canadienne des sièges sociaux (sic), et elle est en voie de s'imposer comme une des métropoles continentales qui comptent».

Et pourtant, au même moment, le gouvernement du Canada, à la tête d'un pays qui, dans son ensemble, se porte bien mieux que le Québec, s'inquiète de son avenir et de sa faible compétitivité. Mais au Québec, où la productivité est plus faible, le fardeau fiscal plus lourd, la pauvreté plus présente, on pense «positif». «On se remet à entreprendre, à bâtir, à rêver. Voilà un climat propice au commencement qui se profile», s'exclame M. Bouchard.

Cet état d'esprit explique l'armature du document, qui propose de continuer sur la voie sur laquelle le Québec s'est distingué, choisit l'approche de la prise en charge, n'évoque aucune nouvelle façon de faire dans des domaines d'activités dont la performance est pourtant souvent critiquée, (appareil gouvernemental, éducation supérieure, fiscalité), ne fait qu'une allusion furtive aux baisses d'impôt, mais propose un foisonnement d'initiatives, Carrefours de la nouvelle économie pour les régions, Journées régionales pour l'emploi, Sommet de la jeunesse.

Ce message, disons-le, est en porte-à-faux avec bien des interventions du même gouvernement. Il suffit de voir Mme Pauline Marois aller en Santé pour voir qu'il y aura du changement. Ce ton s'explique peut-être par le fait que ce gouvernement entame son second mandat et donc que le discours inaugural vise autant à justifier le passé qu'à esquiver l'avenir.

Mais certains silences sont impardonnables. Dans cet interminable texte de mille lignes, le premier ministre n'a pas prononcé une seule fois le mot productivité, ni fardeau fiscal, ni niveau de vie, ni pouvoir d'achat, ni création de richesse, ni pauvreté.

Il y a toutefois un mot qui revient souvent dans le discours, et qui en trahit le caractère jovialiste. Ce mot, c'est «millénaire». On le retrouve onze fois...



DROITS RÉSERVÉS

serge.chapleau@lapresse.ca

L'évidence

On a annoncé, jeudi, que la justice vient de nouveau d'être ridiculisée par un officier supérieur de la SQ. Et cette fois, contrairement à ce qui avait été le point de départ de l'affaire Matticks, ce n'est pas le désir de gagner à tout prix contre des criminels qui a provoqué ce nouveau faux pas. C'est l'intérêt personnel d'un haut gradé qui a estimé normal d'intervenir dans un processus judiciaire pour essayer de se sortir d'un pétrin où son comportement de flic arrogant et primitif l'avait plongé.



Pierre Gravel
pgravel@lapresse.ca

Même si l'élément clé de cet incident est survenu il y a moins d'un an, son origine remonte à 1996 quand Normand Proulx, alors inspecteur-chef, s'était montré agressif et même vulgaire envers un automobiliste qui avait eu l'impudence de le doubler de façon trop cavalière à son goût. «Tu m'as coupé, mon crisse», avait lancé le policier en civil qui n'était pas en service et conduisait une voiture banalisée. Cet automobiliste, après avoir reçu le constat d'infraction, avait ensuite porté plainte auprès de la Commission de la déontologie qui avait décidé de se pencher sur cette cause le 19 mai dernier.

Persuadé que ses chances de s'en tirer étaient plus grandes si le plaignant avait déjà été jugé coupable, M. Proulx a donc fait intervenir son avocat auprès du procureur de la Couronne pour que le procès, d'abord prévu pour juillet, soit avancé au... début de mai! Un scénario peut-être habile mais finalement dénoncé comme une «magouille» par le juge Pierre Brassard qui, jeudi, a annulé les procédures contre cet automobiliste et estimé que toute cette manœuvre a «ruiné l'intégrité du processus judiciaire».

Dans l'intervalle, en septembre dernier, cet officier de haut rang, instigateur de cette opération, était sévèrement blâmé pour sa conduite à l'endroit de cet automobiliste.

Dans toute organisation normale, l'auteur d'une telle bévue ne s'en serait pas tiré sans une remarque négative dans son dossier. Une tache qui aurait au moins retardé son avancement à défaut de lui valoir une sanction plus sévère étant donné qu'un tel geste contrevient de façon évidente à son devoir de protéger l'image et la crédibilité de l'organisme qu'il représente. Mais pas à la SQ où cette réprimande officielle n'a pas empêché M. Proulx d'être promu au poste encore plus important de directeur général adjoint donc au deuxième plus haut niveau de la hiérarchie immédiatement sous les ordres du grand patron actuel, Florent Gagné.

En annonçant cette promotion, on a évidemment tenu à rappeler les bons mots de la Commission de déontologie à son endroit qui, tout en exprimant son blâme, avait tenu à justifier la clémence de la sanction suggérée en évoquant «la carrière exceptionnelle, exemplaire et irréprochable» de M. Proulx jusqu'à cet événement malheureux. Tous ceux qui connaissent bien le fonctionnement de la SQ et la feuille de route de la plupart de ses officiers ont interprété cette nomination étonnante comme un aveu implicite que ce dernier, en dépit de cette bavure, demeure quand même le plus «montrable». Autrement dit, celui qui est le moins susceptible de se faire dire qu'il incarne ce qu'il y a de plus détestable dans la mentalité bien typique qui prévaut à la SQ.

Si c'est avec des éléments semblables que la SQ se prétend en mesure de se régénérer de l'intérieur, sans surveillance étroite de la part d'un organisme extérieur mandaté à cette fin, on n'est pas à la veille de voir se réaliser les changements en profondeur que la Commission Poiras a pourtant décrits comme essentiels et urgents. Ceux qui avaient encore des doutes sur la pertinence d'une surveillance accrue de ce qui se passe à la SQ devraient se rendre à l'évidence.

LA PRESSE ET VOUS

Agir et se défendre dans une société de droit

L'initiative vient du barreau du Québec, plus précisément de son directeur des communications Léon Bédard, approuvée par le bâtonnier, M^e Jacques Fournier. L'idée de base: marquer par un projet exceptionnel, à portée informative et éducative, le 150^e anniversaire du barreau.

Après les heureux succès des trois séries de fascicules sur «Vos finances personnelles», de Michel Girard, «Bien vivre au quotidien», de Carole Thibaut, et «Guide 98 de la FI», de Michel Marois, une telle formule serait-elle appropriée pour présenter au citoyen, dans un langage accessible, par un contenu crédible, quels sont ses droits mais aussi ses obligations pour agir correctement et se défendre — si nécessaire — dans la société civilisée dans laquelle nous vivons?

Après quelques échanges entre

la direction des communications du barreau du Québec et le Service de la rédaction de *La Presse*, la formule des fascicules est retenue.

Un défi de taille! Les lois qui nous gouvernent sont innombrables, complexes, et couvrent toute l'activité humaine, sous tous ses aspects. Même si nul ne doit ignorer la loi, personne n'a la capacité de connaître tous ses droits et toutes ses obligations dans ses rapports avec les autres citoyens.

Le défi est relevé! Débute aujourd'hui même cette série de huit fascicules sur les droits mais aussi les responsabilités des citoyens que nous sommes face à la Justice, dans une société démocratique comme la nôtre.

Huit grands thèmes ont été retenus, qui vous serviront d'autant de guides pratiques gratuits, si vous devez faire valoir vos droits ou si vous êtes responsable d'avoir nui à autrui ou enfreint les lois.

Sous le thème générique «J'ai le droit», nous vous présentons:

■ Aujourd'hui: La Justice et tous ses contours susceptibles de vous affecter directement.

■ Le mercredi, 10 mars: Votre famille, comprenant le mariage, la séparation, la vie en commun, la garde des enfants, l'adoption, etc.

■ Le samedi, 13 mars: Vos obligations, vos responsabilités face à des mésestantes, des accidents, des contrats signés...

■ Le mercredi, 17 mars: Votre personne, incluant les Chartes des droits et libertés de la personne et à quels moments vous pouvez les invoquer.

■ Le samedi, 20 mars: Votre habitation: les droits et obligations du propriétaire et du locataire, le bail, les contrats, les réparations, etc.

■ Le mercredi, 24 mars: Vos achats: la protection des consommateurs, les garanties, la publicité, le crédit, les petites créances, etc.

■ Le samedi, 27 mars: Votre travail, votre entreprise: se lancer en affaires, s'associer avec d'autres, protéger ses idées, les normes du travail, etc.

■ Le mercredi, 31 mars: Vous et la Justice pénale: les étapes d'une affaire criminelle, les droits des accusés, les jeunes contrevenants, les

victimes, les témoins, etc. Deux journalistes déterminés de *La Presse*, aussi diplômés en droit, en fait des avocats devenus journalistes, Marie-Claude Malboeuf et Charles Côté, ont rédigé tous les textes qui apparaissent dans ces fascicules, s'efforçant de traiter les sujets qui préoccupent le plus grand nombre possible de citoyens, dans un langage vulgarisé et dans un style qui permette une lecture à la fois utile et intéressante. Ils ont passé des semaines à scruter les lois, à effectuer quantité de recherches, à consulter des spécialistes, à rédiger ces brochures.

Tous les articles ont été revus, pour fins d'exactitude, par notre bureau d'avocats Desjardins, Ducharme, Stein, Monast, sous la direction de M^e Claude Bédard que nous remercions, mais ils n'ont pas été soumis au barreau du Québec pour approbation. C'est un travail journalistique et non un travail juridique qui a été réalisé. Il est donc essentiel de souligner que les textes contenus dans ces fascicules le sont à titre d'informations et ne peuvent être invoqués ou utilisés comme des textes ayant une valeur juridique.

Ces fascicules sont une production de l'équipe des projets spéciaux du Service de l'information de *La Presse*, dirigée par M. Guy Granger, coordonnée par M. Michel Marois. La maquette a été conçue et réalisée par Julien Chung, Sylvie Larouche et Catherine Bernard. Les illustrations sont de Marc Mongeau.

Si, à la lecture de ces fascicules, des questions vous viennent à l'esprit, de nombreux numéros de téléphone et d'adresses d'organismes compétents sont inscrits dans chacun des fascicules. Ils sont à votre disposition pour répondre à vos interrogations. Vous êtes également invités à communiquer avec le barreau du Québec au (514) 954-3440, par télécopieur au (514) 954-3477 ou par courrier électronique à:

communications@barreau.qc.ca

Nous espérons grandement que les contenus de ces fascicules répondront à vos attentes. Bonne lecture!

Claude MASSON
Éditeur adjoint

cmasson@lapresse.ca

Un club au membership variable

Jean Charest et Mario Dumont sont les plus récentes recrues d'un club dont le membership varie considérablement d'une élection à l'autre : le club des partisans du scrutin proportionnel.

L'opposition libérale en a même fait l'un de ses principaux chevaux de bataille pour la session qui s'est ouverte cette semaine à Québec. Et pour cause : si les dernières élections s'étaient faites à la proportionnelle, ce sont les libéraux qui seraient au pouvoir, avec 56 députés correspondant à leur légère majorité (43,5 %), alors que le Parti Québécois, avec 42,8 % du vote, en aurait 55. Quant à Mario Dumont, il serait à la tête d'un joli petit caucus de 14 députés adéquistes.

Malheureusement pour eux, le club des partisans de la proportionnelle est comme le mouvement trotskyste : il compte toujours davantage d'ex-partisans que de membres en règle.

Le PQ, aujourd'hui opposé à l'idée pour les raisons que l'on devine, en fut naguère un promoteur enthousiaste pour des raisons également transparentes. En 1970, il raflait près du quart du vote mais ne récoltait que six sièges. En 1973, sa part du vote passait à 30 %... mais il n'obtenait toujours que 5,4 % des sièges.

Cette effroyable disparité avait d'ailleurs été l'une des causes secondaires de la crise d'octobre de l'automne suivant les élections de 1970. C'est la conviction que jamais le PQ ne réussirait à accéder au pouvoir par la voie électorale qui avait poussé un certain nombre de jeunes indépendantistes vers le fatal engrenage de la violence felquistique ; ou plus exactement, c'était l'un des principaux arguments avancés par les partisans de la violence pour justifier leur position.

Comme le rappelait récemment Gérald LeBlanc dans un dossier sur la représentation

proportionnelle, le programme du PQ prône encore une formule proportionnelle compensatoire pour corriger les distorsions... mais si l'idée n'est pas officiellement enterrée, elle est bel et bien morte en ce qui concerne le PQ — du moins tant qu'il sera au pouvoir.

■ ■ ■

Le mode de scrutin est effectivement ce qu'il y a de plus difficile à changer dans une société, pour la simple raison qu'il est, par définition, à l'avantage du parti au pouvoir.

On voit l'envers du même phénomène en Israël, qui est congénitalement incapable de se débarrasser de la « proportionnelle pure ».

Le mode de scrutin israélien est l'idéal pur des partisans de l'adéquation mathématique entre le pourcentage du vote et le nombre de sièges. Il n'y a pas de circonscriptions. Les partis envoient à la Knesset le nombre de députés correspondant au pourcentage du vote national. Inévitablement, cela favorise les partis minoritaires.

Or, l'électorat israélien est historiquement divisé moitié-moitié (je simplifie volontairement) entre la gauche et la droite, le Labour et le Likoud. Aucun des deux grands partis ne peut gouverner sans l'appui des partis marginaux. Les petites formations extrémistes, généralement dirigées par des zélotes religieux, y exercent donc un pouvoir exorbitant même si elles ne recueillent que deux ou trois pour cent du vote.

C'est ce système qui est à la source des plus grands maux d'Israël, où les petits partis religieux ont souvent forcé les gouvernements à adopter la ligne dure envers les revendications palestiniennes et à imposer à



Lysiane GAGNON

une population majoritairement laïque des lois religieuses archaïques.

Mais ce système, à cause de sa structure même, est impossible à modifier, puisque les minorités qui en profitent détiennent la balance du pouvoir au Parlement.

Théoriquement, le mode de scrutin à la britannique est moins difficile à modifier. Mais il faut des éléments extérieurs déterminants — une forte pression de l'opinion publique, ou une promesse électorale imprudente comme en Nouvelle-Zélande, ou une manœuvre machiavélique comme en France sous la présidence de François Mitterrand, qui a froidement décidé de favoriser le Front National pour affaiblir la droite démocratique.

■ ■ ■

Seulement au Canada, on ne compte plus les ex-partisans de la proportionnelle. Jean Chrétien s'y était intéressé en 1984 (alors qu'il était retiré de la politique active), parce qu'il y voyait un moyen d'augmenter la représentation des provinces de l'Ouest. L'idée aurait maintenant l'effet d'un boomerang pour les libéraux fédéraux, qui gouvernent avec seulement 38,5 % du vote populaire.

Si les élections de 1997 s'étaient décidées à la proportionnelle, le gouvernement Chrétien serait minoritaire, avec 118 sièges... et le paysage politique serait complètement différent, car avec 57 sièges (plutôt que 20), Jean Charest aurait été moins tenté de faire le saut vers le Québec.

On comprend que ce dernier soit partisan de la proportionnelle. Il l'est à double titre, ayant été deux fois floué par le PLQ sera au pouvoir (ce ne sera vraisemblablement pas avec 50 % plus un du vote vote populaire), il sera drôlement moins sensible aux mérites de la proportionnelle.

Il y a cependant une province où l'idée du scrutin proportionnel fait des pas de géant. En Colombie-Britannique, où règne un gouvernement néo-démocrate impopulaire élu avec l'appui de 39,5 % de l'électorat, le chef libéral Gordon Campbell, qui a assez bonnes chances de prendre le pouvoir aux élections prévues pour l'an 2000, s'est engagé à faire un référendum sur la réforme du scrutin au cours de son premier mandat.

La proportionnelle l'aurait bien servi en 1996, alors que les libéraux, avec 42 % du vote, n'ont hérité que de 33 sièges. M. Campbell pourrait bientôt regretter cette promesse, encore qu'il y a peut-être été poussé par le climat politique de cette province. L'Ouest canadien aime bien les solutions de type populiste, et la critique du système parlementaire, sous l'influence du Reform, y est plus acerbe qu'ailleurs au Canada.

C'est un peu la même chose qui s'est produite en Nouvelle-Zélande en 1987, alors que le premier ministre s'est engagé dans un débat télévisé à faire un référendum sur la question. À 54 % contre 46, les Néo-Zélandais ont alors décidé de renoncer au système britannique traditionnel, et opté pour la proportionnelle. L'histoire ne dit pas si les électeurs sont plus heureux. Apparemment pas.

MARDI :
Le pour et le contre

Lavage de linge sale à l'ère de la Charte



Yves Boisvert

On n'avait pas vu lavage de linge aussi sale depuis longtemps dans la communauté juridique.

Le tremblement de terre provoqué par la lettre du juge John McClung, de la Cour d'appel de l'Alberta, au juge Claire L'Heureux-Dubé, de la Cour suprême, nous en dit long sur les rancunes idéologiques et personnelles qui animent le milieu.

La Cour suprême, la semaine dernière, avait unanimement cassé un jugement de la Cour d'appel de l'Alberta rédigé par le juge McClung. Le plus haut tribunal albertain, dans l'affaire Ewanchuk, avait confirmé l'acquiescement d'un homme ayant commis des attouchements sur une adolescente de 17 ans. Ewanchuk faisait passer une entrevue pour un emploi et la jeune femme était vêtue de shorts et d'un t-shirt. Ewanchuk avait présumé que la victime était consentante. En confirmant l'acquiescement, le juge McClung a noté que la plaignante ne portait pas « un bonnet et une crinoline ». L'attitude de l'accusé n'était pas tant criminelle qu'« hormonale », écrivait-il.

La Cour suprême a cassé l'acquiescement et le caractère déclaré Ewanchuk coupable. Le juge L'Heureux-Dubé a ajouté un commentaire visant directement les propos du juge McClung : « Les plaignantes devraient pouvoir se fier à un système libre de ce genre de mythes et de stéréotypes et sur un système judiciaire dont l'impartialité n'est pas compromise par de tels préjugés. »

Le lendemain, le juge McClung écrit une lettre au *National Post*. Il dit que le « dérapage inélegant de Mme le juge Claire L'Heureux-Dubé dans l'invective personnelle » mérite une réponse. Il y a au moins un aspect positif à cela : les convictions personnelles exprimées par le juge L'Heureux-Dubé « pourraient fournir une explication plausible au plus haut taux de suicide constaté chez les hommes québécois ».

Le juge a expliqué ensuite qu'il percevait chez son « amie Claire » une perspective anti-masculine. Il tentait donc dans sa lettre de dire qu'avec une idéologie « féministe » anti-homme dominante chez eux, on peut comprendre que les Québécois soient plus nombreux que les autres hommes occidentaux à s'enlever la vie. Fait à noter, le juge est le petit-fils d'une célèbre féministe du début du siècle, Nellie McClung.

Cette attaque « sans précédent » d'un juge envers un autre avait un côté particulièrement troublant : le mari du juge L'Heureux-Dubé, Arthur Dubé, s'est suicidé en 1978. Le juge McClung, qui a présenté des excuses complètes, ignorait cela. Ses excuses n'ont pas tout rachaté. Le Conseil canadien de la magistrature est inondé de plaintes. Le *Globe & Mail* réclame sa démission.

Hierarchie et retenue

Combien de magistrats maudissent tel ou tel juge de la Cour d'appel ou de la Cour suprême, pour avoir été cassé joyeusement ? Pour plusieurs juges sur la ligne de feu, certains juges d'appel sont des chercheurs de poux dans une tour d'ivoire. Ce n'est pas drôle, après tout, de se faire dire que l'on a rien compris aux faits ou aux règles de droit les plus élémentaires, même si cela est dit avec deux ou trois paires de gants blancs.

Mais ça fait partie du métier. Le système judiciaire est fondé sur une hiérarchie des

tribunaux. Les neuf juges de la Cour suprême ne sont peut-être pas tous « meilleurs » que les 20 juges de la Cour d'appel, qui eux-mêmes révisent les décisions des 160 magistrats de la Cour supérieure et des quelque 300 juges de la Cour du Québec. Il y a donc beaucoup de lettres d'insultes qui n'ont jamais été envoyées...

Car chacun sait qu'il faut un point final, un dernier mot. Il faut que l'interprétation donnée « en haut » soit appliquée « en bas ». Ainsi se construit une certaine sécurité juridique. On finit par savoir quelle règle s'applique.

« Décision totalitaire »

Après quelques jours de scandale, le balancier est parti dans l'autre direction. Les deux papes du droit criminel au Canada, Edward Greenspan et Alan Gold, sont montés aux barricades pour le juge McClung.

Dans une opinion envoyée au *National Post*, Greenspan, l'avocat de la défense le plus réputé au pays, dit que « les juges n'ont aucun droit d'être brutaux ». C'est la juge L'Heureux-Dubé qui a commencé la chicane, dit-il. Selon lui, elle s'est livrée à une attaque personnelle indigne à l'endroit du juge McClung et a sali la Cour suprême. La réponse du juge McClung fut peu brillante mais compréhensible dans les circonstances, dit-il.

« En traitant, de fait, le juge McClung de cochon de mâle dominateur du siècle, de chef des crétins d'Alberta, de stupide, d'ignorant, d'imbécile de sexiste extrémiste, le juge L'Heureux-Dubé a fait une chose inutile et mesquine. C'était indigne et très déplacé », écrit Greenspan.

Oui, évidemment, si elle avait écrit cela, c'eût été déplacé. Ce qui est franchement malhonnête, par contre, c'est de faire dire au juge L'Heureux-Dubé ce qu'elle n'a jamais dit, de « traduire » ce qu'elle a « voulu dire » pour mieux s'indigner.

Certains avocats ne réalisent pas que les effets de rhétorique qui ont fait leur gloire devant la cour peuvent les rendre ridicules dans l'arène publique. Allons, M^e Greenspan, allez ranger votre toge, le jury est rentré à la maison.

Alan Gold, président de l'association des avocats criminalistes du Canada, voit dans le jugement de la Cour suprême une pensée « totalitaire » qui refuse d'envisager un point de vue différent. On peut comprendre la frustration du juge McClung.

Il faut savoir que le juge L'Heureux-Dubé est la bête noire des avocats de la défense au pays. Les Greenspan de partout au Canada tiennent la juriste en piètre estime. Si elle est si peu aimée dans certains cercles, c'est avant tout à cause de ses idées et sa façon tranchée de les exprimer. Depuis sa nomination en 1987, elle a été dissidente dans plusieurs des décisions de la Cour suprême qui ont fait avancer les droits des accusés. En même temps, elle s'est rangée régulièrement et avec vigueur du côté des droits des femmes, des minorités et des victimes. Pas un bon cocktail pour se faire des amis partout.

Toute l'affaire est peut-être un nouvel effet secondaire de la Charte. À l'ère où les magistrats jugent les lois et les créent parfois, ils doivent plus ouvertement que jamais puiser dans leurs réserves idéologiques. Alors, à la frustration naturelle de voir son interprétation de la loi contredite par un tribunal supérieur s'ajoute, peut-être plus qu'avant, l'impression pour le juge « cassé » d'être visé dans ses valeurs personnelles. Voilà qui fait perdre de vue à certains les règles de base de la décence et de la hiérarchie judiciaire.

Mais demain, si un juge quelque part au pays se plaint d'une décision « sévère » de la Cour suprême sous prétexte qu'elle fait la partie trop belle aux accusés, Edward Greenspan lui dira d'aller prendre une bonne douche, d'avaliser sa pilule et, s'il veut à tout prix « s'exprimer », de changer de métier. Et il aura bien raison.

Une ville à vendre

JEAN-CLAUDE MARSAN, O.C.

L'auteur, architecte et urbaniste, est professeur titulaire à l'Université de Montréal, responsable de la Maîtrise en conservation de l'environnement bâti.

Dans les années 1970, la ville de Montréal était à vendre aux plus offrants. L'administration Drapeau déroulait alors le tapis rouge devant les promoteurs, lesquels pouvaient ainsi espérer mettre la main sur les sites les mieux situés et les plus prestigieux, quelles que soient par ailleurs les conséquences pour le bien public.

Comme ces sites étaient souvent reliés à l'histoire de l'agglomération et comptaient parmi ceux qui ont façonné son caractère et son identité, c'est le patrimoine urbain et architectural le plus précieux de la métropole qui s'est trouvé convoité et menacé, à l'instar du domaine des Sulpiciens de la rue Sherbrooke, du couvent des Soeurs grises sur le boulevard René-Lévesque et de la perspective sur le mont Royal de l'avenue McGill College.

On ne doit qu'à l'acharnement des citoyens la sauvegarde de ces joyaux qui font aujourd'hui la gloire du centre-ville. Des promoteurs ont néanmoins mis la main sur une quantité d'autres sites, les développant le plus souvent d'une façon anarchique, sans souci d'intégration aux paysages existants. Les conséquences désastreuses de ces pratiques de laisser-faire sont connues : on en a encore pour plusieurs décennies à recoudre le tissu urbain qui a été déchiré à outrance durant cette période.

La population s'est rendu compte qu'une telle approche du développement urbain n'était économique qu'en apparence, car elle sacrifiait le bien public sur l'autel des intérêts privés. C'est alors qu'elle s'est donnée une nouvelle administration, celle du maire Doré, plus sensible à un processus contrôlé du développement immobilier. C'est grâce à cette dernière que la Ville de Montréal a été dotée d'un plan d'urbanisme, le premier de son histoire, et de mécanismes de contrôle susceptibles de mieux encadrer le développement et éviter les pertes inutiles et les projets mal intégrés.

Mais encore faut-il suivre ce plan d'urbanisme et porter une oreille attentive aux avis émis par les instances compétentes pour retirer les bénéfices de cette approche plus contemporaine de l'aménagement urbain. Or l'administration du maire Bourque entend de toute évidence revenir aux pratiques de développement désastreuses des années soixante-dix.

Le maire Bourque entend de toute évidence revenir aux pratiques de développement désastreuses des années soixante-dix.

Le cas de la Ferme sous les Noyers est révélateur de ce retour aux pratiques permissives. Ce domaine de quelque 2,5 hectares, qui a appartenu jadis aux Sulpiciens, fait partie d'un ensemble d'institutions situé au nord de la rue Sherbrooke, de part et d'autre de l'avenue Atwater, comprenant notamment le site du Grand Séminaire et du Collège de Montréal, et celui du Séminaire de philosophie (aujourd'hui Marianopolis College). Ce qui caractérise ces institutions, outre leur architecture de caractère historique, c'est la présence de vastes espaces verts qui font partie intégrante de la montagne et qui sont, à ce titre, compris dans le site du patrimoine du mont Royal.

Le Groupe Lépine entend construire sur le territoire de la Ferme des Noyers 69 résidences unifamiliales, urbanisant à toutes fins utiles ses espaces verts, et recycler le bâti-

ment d'origine de la Ferme, datant de 1803, en condominiums. Ce projet va à l'encontre du zonage prévu au plan d'urbanisme. Toutes les instances municipales qui l'ont analysé ont émis des réserves, voire des avis négatifs. Ainsi la Commission Jacques-Viger considère que la sauvegarde du site comme espace vert constitue la meilleure façon d'en protéger le caractère et de mettre en valeur le bâtiment de la Ferme. Le Comité consultatif de Montréal sur la protection des biens culturels est du même avis. Le Service des parcs, jardins et espaces verts estime que le projet est inacceptable parce qu'il compromet un élément majeur du patrimoine vert de la montagne. Enfin, le Service d'urbanisme est d'avis que le redéveloppement doit se faire dans le respect des qualités paysagères du site.

Malgré ces avis, l'administration Bourque appuie sans réserve le projet des promoteurs : « qu'on amène un peu de richesse à Montréal, je ne peux pas être contre cela en tant que maire ». Comme si la richesse d'une ville ne se calculait qu'en signes de piastre ! Devant autant d'ineptie, il ne reste aux citoyens, ceux de Montréal et de Westmount, qu'à se mobiliser encore une fois pour empêcher ce type de développement, comme ils ont su le faire dans le passé pour empêcher le saccage du domaine des Sulpiciens et de celui des Soeurs grises, la fermeture de la rue McGill et le démantèlement de l'Hôtel-Dieu.

Les citoyens ne sont pas opposés au développement urbain en tant que tel. Ils refusent cependant que le bien public soit sacrifié aveuglément à des intérêts privés. Ils réclament que l'aménagement urbain se fasse selon un processus rationnel. Ils exigent que l'on respecte le plan d'urbanisme, lequel a fait l'objet d'un long processus public d'élaboration et d'approbation.

Ils ne sont pas opposés non plus à ce que des changements soient apportés dans certains cas aux règlements de zonage existants. Mais dans le cas de changements aussi importants que ceux envisagés pour la Ferme des Noyers, ils demandent que ces modifications se fassent selon un processus crédible, en suivant l'avis des commissions et des services compétents et en faisant l'objet de consultations publiques avec arbitrage, comme cela se fait dans le monde contemporain dans des villes dignes de ce nom.

Sans doute se trouvera-t-il des personnes, des élus et des promoteurs, pour penser que ces processus sont trop longs et trop coûteux. Est-il plus efficace et moins coûteux d'agir comme le fait l'administration municipale actuelle, en soulevant à chaque fois une controverse ?

Que l'on se rappelle un cas similaire, survenu en 1996, celui du monastère du Précieux Sang sur le site de Villa Maria. Un promoteur bien intentionné avait alors soumis un projet de redéveloppement qui, avec certaines modifications, aurait pu être acceptable. Au lieu de se plier à un processus crédible de validation du changement de zonage qui aurait pu susciter l'adhésion de la population du quartier avoisinant, l'administration municipale a tout fait pour braquer les citoyens contre le projet. Aujourd'hui, le cas n'est toujours pas réglé, au détriment d'une solution qui s'impose d'urgence pour sauver le bâtiment du monastère, lequel est déserté et se dégrade depuis une décennie.

Quelle que soit la façon que l'on envisage l'avenir du développement et du redéveloppement urbain à Montréal, il est manifeste qu'il n'y a rien à gagner à revenir aux pratiques permissives des années 1970. Si l'administration municipale est incapable de comprendre cela, il revient aux citoyens de bonne volonté de prendre tous les moyens démocratiques à leur disposition pour assurer à leur ville un avenir digne de son histoire.

Plus

Une égalité parfois inéquitable

Même si elles gagnent moins que les hommes, les femmes dépensent souvent autant pour le ménage

MARIE-CLAUDE MALBOEUF

Les hommes et les femmes ouvrent désormais leur porte-monnaie tout aussi grand pour assumer les dépenses du ménage. C'est du moins la façon de faire de près d'un couple sur deux (42 %), les autres continuant de compter surtout sur l'homme (44 %), ou s'appuyant désormais sur la femme (14 %).

Peu importe leur sexe, ce sont surtout les plus riches et les plus scolarisés qui jouent les piliers économiques, révèle de surcroît le sondage SOM-La Presse réalisé auprès de 1012 adultes en prévision de la Journée internationale des femmes, le 8 mars. La proportion de « pourvoyeurs numéro un » passe même à 42 % chez les femmes qui gagnent plus de 45 000 \$ par année (contre 54 % chez les hommes aussi fortunés).

Fait plus étonnant : au total, près de la moitié des femmes qui restent à la maison dépensent autant (28 %) ou davantage (15 %) que leur conjoint pour faire vivre la fa-



Journée internationale des FEMMES

mille. Une nouvelle qui inquiète Olga Eizner-Favreau, professeure de psychologie à l'Université de Montréal.

« Même quand les femmes travaillent, les salaires sont loin d'être égaux dans la plupart des couples, note-t-elle. Que le partage des dépenses soit égal ne m'apparaît pas comme une très bonne nouvelle dans un tel cas, lorsque les hommes se servent du féminisme pour payer moins que leur part. »

Les hommes accepteraient-ils l'idée d'être « entretenus » ? Les experts croient que les anciens

« chefs de famille » seraient pour la plupart très mal à l'aise si on leur demandait de troquer complètement leurs cravates et bottes de travail contre le tablier. Ce qui ne les empêche pas, semble-t-il, d'être plus nombreux à aimer l'idée que leur douce moitié gagne plus qu'eux (un élément « positif » pour 81 % des hommes, contre 71 % des femmes).

Chose certaine, quand vient le temps de tenir un budget ou d'agir en consommateur averti, la plupart des hommes ne tablent pas sur leur chromosome Y. Environ un homme sur deux croit que les femmes sont plus douées qu'eux. Et seulement un sur cinq est persuadé du contraire, les autres ne voyant aucune différence entre les deux sexes.

« Ce n'est pas partout dans le monde que les femmes tiennent les cordons de la bourse, commente l'analyste Guy Larocque. Mais cette impression générale de fiabilité est très conforme à ce qui se dégage de tous nos sondages. Chaque fois qu'on les interroge sur la souveraineté ou sur l'économie, les femmes sont plus inquiètes, plus conservatrices et plus portées à se poser des questions. »



■ Chacun ses responsabilités

Chez vous, qui... assume la plus grande part des dépenses communes	assume le plus de responsabilités à l'égard des enfants					
	H	F	ÉGAL	H	F	ÉGAL
Ensemble	44	14	42	5	47	48
Selon les femmes qui...						
travaillent	28	17	55	6	40	54
ne travaillent pas	57	15	28	0	70	30
Selon l'âge						
29 ans ou moins	36	14	50	5	53	43
50-59 ans	54	11	35	7	45	48
Selon la scolarité						
Cours secondaire	52	14	34	3	54	44
Cégep	44	8	48	4	45	51
Université	33	19	49	7	42	50
Selon la langue						
Franco	44	14	42	4	46	50
Anglo	47	10	42	8	53	39

Infographie La Presse

Madame la première ministre ?

MARIE-CLAUDE MALBOEUF

Va pour le cerveau, mais on repassera pour les gros bras... C'est ni plus ni moins ce qui ressort du sondage SOM-La Presse réalisé à quelques jours de la dernière Journée internationale des femmes avant l'an 2000.

À la question « Croyez-vous qu'une femme ferait un meilleur ou un moins bon premier ministre du Québec qu'un homme (ou pas de différence) », seulement 5 % des 1012 personnes interrogées ont osé répondre « moins bon ».

Par contre, cinq fois plus de répondants (24 %) ne se sont pas gênés pour dire que les femmes seraient sûrement moins douées comme chef de police. Même les principales intéressées affichent encore une bonne dose de scepticisme (à 20 %).

Pour se consoler, elles peuvent toujours s'imaginer à la tête de la province au grand complet.

Car lorsqu'ils ont une préfé-

rence, le tiers des gens se fieraient davantage à une femme qu'à un homme pour prendre la place de Lucien Bouchard.



Pauline Marois

Les femmes se jugent elles-mêmes plus compétentes dans 38 % des cas (contre 24 % des hommes jugeant les femmes plus compétentes).

Et le moins qu'on puisse dire, c'est que les gens ont répondu avec sé-

rieux. Sur le thème des candidates favorites, personne n'a perdu la tête : on s'en est surtout tenu aux ministres et aux ex-ministres...

Pauline Marois arrive ainsi en première place (avec 25 % des « intentions de vote »), suivie de Lise Payette (15 %), de Louise Beaudoin (10 %) et de Liza Frulla (9 %). Céline Dion ferme pratiquement la marche (choisie par un maigre 5 % des sondés), juste de-

■ De bonnes chefs de police ou premiers ministres ?

	Selon vous, une femme ferait un... chef de police qu'un homme			Selon vous, une femme ferait un... premier ministre qu'un homme		
	MOINS BON	MEILLEUR	ÉGAL	MOINS BON	MEILLEUR	ÉGAL
Ensemble	24	23	50	5	32	59
Selon le sexe						
Hommes	28	20	48	6	24	66
Femmes	20	26	51	5	38	52
Selon la langue						
Français	23	22	52	4	31	61
Anglais	32	25	38	10	33	50
Selon la scolarité						
Cours secondaire	28	21	48	6	33	56
Cégep	23	27	48	5	36	56
Université	19	21	56	4	25	66

Infographie La Presse

vant Lorraine Pagé (2 %). Comme quoi ce n'est pas avec la voix qu'on décroche les votes...

Chez les anglophones, 46 % des gens ont été bien embêtés de répondre (et ceux qui l'ont fait ont

préféré Lucienne Robillard). Il faut dire que, hommes ou femmes, ils s'affichent moins « féministes » que les francophones, qu'on leur parle d'« une chef de police » ou d'une « première ministre ».

Toutes les préférences s'aplanissent toutefois avec l'éducation. Dans l'ensemble, les universitaires des deux langues ont moins d'idées préconçues, dans un sens, comme dans l'autre.

L'impact des femmes en Chambre

« Sans leur présence, les actions gouvernementales auraient été différentes »

GERALD LEBLANC

À Québec, 23,2 % des députés sont des femmes; c'est 20,6 % à Ottawa. Faut-il se réjouir ou s'attrister de ces pourcentages ? « Pas mal le chemin parcouru en moins de quarante ans, car la première femme à siéger à l'Assemblée nationale, Claire Kirkland-Casgrain, ne fut élue qu'en 1961. »

Ce genre de remarque met en branle la dynamique féministe qu'est Manon Tremblay qui trouve que ça ne va pas assez vite et que rien ne permet de dire que la tendance à la hausse se maintiendra.

« À Toronto, le pourcentage de femmes à Queen's Park est passé de 22,3 à 14,6 % après l'élection de juin 1995. En Europe de l'Est, on est passé de 40 % (un seuil imposé par le parti) à moins de 10 % avec la chute du communisme. »

« Même si la tendance observée à Québec et Ottawa se maintenait, il faudrait attendre jusqu'à 2040 pour atteindre la parité hommes-femmes dans nos parlements », selon l'impatient spécialiste de la représentation féminine.

Si elle souhaite l'élection d'autant d'hommes que de femmes, la professeure Tremblay se contenterait, durant une période de transition, d'un tiers de députées. « On reconnaît qu'un tiers constitue une masse critique susceptible de modifier la culture et d'influencer l'ordre du jour de nos assemblées législatives. »

On est passé bien près d'atteindre à Nunavut l'idéal égalitaire de Mme Tremblay. Dans l'assemblée du nouveau territoire des Inuits qui verra le jour le mois prochain on proposait d'élire un homme et une femme dans chaque circonscription mais ce parfait reflet de la société fut rejeté lors d'un référendum.

Des femmes au Parlement : une stratégie féministe ? On aurait facilement pu enlever le point d'interrogation de ce titre du dernier volume de Mme Tremblay qui vient de paraître aux Éditions du remue-ménage.

Il s'agit essentiellement d'une recherche fondée sur une série d'entrevues avec les 54 femmes élues à la Chambre des communes d'Ottawa en 1993 (Elles étaient d'abord 53 avant que ne vienne les rejoindre Lucienne Robillard à la faveur d'une élection complémentaire.) Sans les identifier, Mme Tremblay cite de nombreux extraits de ses entrevues avec les parlementaires d'Ottawa.

On y apprend que la ligne de parti a le plus souvent préséance sur la solidarité entre femmes.

C'est ainsi que l'association des femmes parlementaires a été dissoute après les élections de 93, justement pour des questions de politique partisane. Le caucus des femmes libérales s'est par contre révélé un précieux outil.

On y apprend aussi que les femmes députées diffèrent grandement selon qu'elles sont libérales et bloquistes ou réformistes, les premières se situant dans le courant revendicateur et les secondes dans la perception plus traditionnelle de la femme.

« Entre une députée réformiste et un dé-

puté néo-démocrate, comme féministe je préfère le second car je le sais plus proche de mes revendications », dit Mme Tremblay pour qui une féministe « remet en question la hiérarchie entre les sexes, recherche l'égalité de fait entre les sexes et l'autonomie des femmes ».

Enfin, la présence de ces 54 femmes, le cinquième des députés de la Chambre des communes, a-t-elle changé quelque chose ? On pourra lire, ci-contre, un échantillon du genre d'interventions de nos députées mais Mme Tremblay n'hésite pas à reconnaître leur influence.

« Dans une autre étude, j'ai examiné les discours prononcés en Chambre de 1994 à 1996. Il en ressort très clairement que les questions touchant plus particulièrement les femmes (garderie, avortement, pension alimentaire, équité salariale...) ont surtout été soulevées par elles. Sans leur présence, les actions gouvernementales auraient été différentes. Les hommes ne peuvent incarner et exprimer les expériences des femmes. »

C'est sur le plan des moyens de faire élire plus de femmes que Mme Tremblay risque

de trouver le plus de résistance. Sans opter directement pour les quotas, vivement décriés par le courant dominant de la pensée canadienne, la professeure de l'université d'Ottawa suggère une certaine forme d'action positive, comme la proposition de la commission Lortie de tenir compte du nombre de femmes candidates dans le remboursement des dépenses électorales.

Pourquoi ne pas laisser l'évolution suivre son cours et les femmes prendre leur place graduellement ?

« Parce que ça ne va pas assez vite et parce qu'il faut un traitement inégal pour corriger une situation sociale fondée sur l'inégalité », répond la politologue.

Paroles de femmes

Un aperçu de ce que disent nos députées :
« J'aime à penser que nous apprendrons à nous connaître (les femmes parlementaires) en nous côtoyant à titre de députées, car je crois qu'en tant que femmes, quel que soit le parti que nous représentons, nous avons pour objectif commun de nous assurer que le genre féminin soit équitablement représenté dans notre pays. »
Berryl Gaffney, PLC, 28 janvier 1994.

« Il y a un peu moins de dix ans, et certains s'en souviendront, un grand nombre de députés avaient ri lorsque Margaret Mitchell, alors députée, avait déclaré à la Chambre qu'une femme sur dix avait été agressée par son conjoint. Nous avons du chemin à faire. Je pense qu'aujourd'hui, les gens ne riraient pas. »
Audrey McLaughlin, NPD 8 mars 1994

« Je n'apprécie pas qu'on me dise que mon appartenance au sexe féminin me vaut des considérations particulières. Pourquoi ? Parce que c'est avilissant. C'est une insulte à mon intelligence et cela laisse entendre que je ne peux pas m'en tirer par mes propres moyens. »
Deborah Grey, Reform 8 mars 1994

« La mutilation des organes génitaux des femmes est une forme de violence perpétrée contre les jeunes filles et elle constitue une violation de leur droit fondamental à l'intégrité physique... Si, dans cette Chambre, 52 % des députés étaient des femmes, j'ose croire que ces problèmes auraient déjà été résolus et une législation aurait déjà été déposée, adoptée et mise en vigueur. »
Pierrette Venne, BQ 6 décembre 1994



Manon Tremblay

PHOTO ROBERT MAILLOUX, La Presse

Plus

Jongler avec un casse-tête

Avec les exigences de la vie moderne, les couples s'éloignent peu à peu des modèles traditionnels

MARIE-CLAUDE MALBOEUF

Que font deux parents, deux carrières, un enfant, un abonnement à l'hôpital et... deux millions de tâches ménagères ?

Dans leur maison remplie de soleil, Mélanie Boivin et Martin Côté tentent quotidiennement de résoudre cette équation complexe. Après avoir tour à tour pondu une maîtrise au milieu des biberons, ils se retrouvent à l'aube d'une carrière prenante. Si prenante, en fait, qu'ils sont bien incapables de trouver du temps pour retaper les jolis carreaux de leur demeure de Rosemère, déchirés entre l'inévitable voyage d'affaires et le petit Jérémie, qui vient de subir une délicate opération au cœur...

« Comme conjoint, j'aime autant que Mélanie reste sur le terrain, parce que je sais qu'elle a bien de l'ambition et que, si elle restait à la maison, elle serait insupportable ! » blague néanmoins M. Côté, qui vient d'être nommé directeur de comptes PME à la Banque Royale.

« On a toujours pensé que nos carrières auraient exactement la même importance, mais moi, j'ai plus de misère à vivre séparée de Jérémie, confié aussitôt sa conjointe éditrice juridique. Quand je ne suis pas là, je me sens coupable.

« J'ai toujours accordé beaucoup, beaucoup de place au travail. Mais disons que mon échelle de valeurs a changé depuis que Jérémie est au monde. Même si, pour la première fois, j'ai vécu un peu de frustration quand Martin a eu un nouveau poste et que je me suis rendu compte qu'il avait plus de responsabilités que moi. Ça n'a rien à voir avec lui, mais avec le fait qu'il faut que j'apprenne à tout concilier et, donc, que j'apprenne à dire non. »

Les enfants avant tout

Si l'on en croit le sondage SOM-La Presse réalisé auprès de 1012 adultes en prévision de la Journée internationale des femmes, la plupart des gens seraient prêts à ravalier ce genre de regrets et rester à la maison pour dorloter leurs enfants. C'est du moins le cas de 58 % des mères et de 64 % des pères interrogés.

« C'est la réponse qui m'a le plus jetée à terre, lance tout de go la présidente du Conseil du statut de la femme, Thérèse Mailloux. C'est absolument inédit ! Mais il faudrait savoir ce que les gens veulent dire. Notre étude sur le congé parental montre que seulement 4 % des hommes prennent les journées auxquelles ils ont droit... »



PHOTO ROBERT SKINNER, La Presse

Martin Côté et Mélanie Boivin ont chambardé leur vie depuis la venue de Jérémie. « Quand on n'a pas d'enfant, on imagine comment on va être. Mais on ne le découvre pas avant qu'il vienne au monde », explique la jeune maman.

Quant aux femmes, elles sont plus disposées à sacrifier leur carrière quand elles ont moins de 30 ans (à 85 %), lorsqu'elles gagnent peu (79 %) ou ont bûché moins longtemps à l'école (74 %). De la même manière, les hommes les plus réceptifs à l'idée de s'éclipser du marché du travail sont ceux qui ne gagnent pas un salaire faramineux (à 85 %). Une série de chiffres qui confirment l'analyse des experts, pour qui les femmes mettent plus souvent la pédale douce pour la simple et bonne raison qu'elles gagnent moins d'argent.

Question de talent

Mais au-delà du problème des finances, les femmes ont parfois du mal à se faire relayer au bord du berceau. C'est que plusieurs d'entre elles (15 %) se sentent plus douées avec les petits. Une conviction que partagent

le tiers des femmes « de carrière » (celles qui gagnent plus de 45 000 \$). Et que Mélanie Boivin se surprend à entretenir parfois. Même si être toujours le parent « de garde » pour conduire Jérémie à l'hôpital — et gruger du coup ses maigres vacances d'été — lui semble par moments injuste.

« J'aimerais ça que Martin y aille plus souvent, mais en même temps, c'est vrai, je préfère être là, reconnaît-elle. On dit souvent que rien n'est mieux fait que par soi-même, et bien, quand je vais à l'hôpital, disons que je suis en pleine possession du dossier. »

« Jérémie, dès qu'il est question du médecin, il veut toujours être plus proche de sa mère », renchérit d'ailleurs M. Côté.

« Dès la naissance, le lien mère-enfant est très fort et l'homme a du retard à reprendre, confirme la psychologue Rose-Marie Charest, qui se spécialise dans les relations de

couple. Mais c'est difficile si les femmes prennent toute la place. Il faut absolument qu'ils se sentent compétents, et ça exige qu'on apprenne à les laisser aller... »

En attendant, les hommes se consacrent aux enfants avec la même énergie que leur conjointe chez seulement 47 % des couples.

Et ils jouent le rôle principal dans un malgré 5 % de foyers (même les pères sans travail ne le font que dans 13 % des cas).

Mais Mme Charest a un petit truc pour les femmes qui meurent d'envie de bouleverser les idées reçues : « La meilleure histoire que j'ai entendue, c'est celle d'une femme qui a accouché le jeudi et qui, le samedi, était fin prête pour son magasinage. Quand il l'a vue sur le point de partir, son mari a dit : « Mais qui va s'occuper du bébé ? Je ne sais pas quoi faire ! » Et elle de répondre : « Moi non plus ! »

Partage des tâches ménagères : un ménage s'impose !

MARIE-CLAUDE MALBOEUF

Quand vient le temps de mettre la main à l'eau de vaisselle, les hommes ont encore du rattrapage à faire, semble-t-il.

« C'est vrai, les trois quarts des gens disent que, chez eux, le partage des tâches est équitable. Mais leurs autres réponses montrent bien qu'« équitable » ne veut pas dire la même chose qu'« égal... », note Guy Larocque, sondeur chez SOM, qui a interrogé 1012 adultes sur les relations hommes-femmes à l'aube de l'an 2000.

Dès qu'on creuse un peu, on constate en effet que, pour presque tout le monde (95 %), « il est assez ou très fréquent que les femmes assument l'essentiel des tâches ménagères en plus de leur travail ». Et cette impression se vérifie dans leur propre couple.

Comme prévu, aussitôt que le partage ne se fait pas moitié-moitié, les femmes sont les premières à préparer les repas (dans 63 % des couples), à faire le ménage (62 %) et à laver la vaisselle (40 %). Les hommes se chargent quant à eux de l'entretien extérieur (seulement 6 % des femmes s'en occupent) et des... déchets (10 % d'éboueuses en herbe).

Double charge de travail

Mais le plus décourageant, aux yeux des féministes, c'est que les femmes qui travaillent en portent à peine moins lourd sur les épaules. Plus de 60 % d'entre elles s'avouent spécialistes du nettoyage, contre 72 % de celles qui restent à la maison. Elles continuent aussi de régner au milieu des casseroles (dans 60 % des cas plutôt que 75 %) et de la vaisselle sale (43 % contre 51 %).

Les hommes plus jeunes et les collectionneurs de diplômes sont toutefois plus prompts à décharger leur conjointe des tâches traditionnelles. « Avoir une conscience, c'est un ticket pour la vaisselle ! » plaisante le sondeur Guy Larocque.

Pour Mireille Cyr, professeure de psychologie à l'Université de Montréal, les progrès à faire restent néanmoins énormes. La recherche qu'elle a réalisée en 1994 auprès de

SONDAGE SOM La Presse

■ Qui fait quoi ?

Chez vous, qui s'occupe le plus souvent de...	Repas		Ménage		Vaisselle		Recyclage		Déchets		Entretien extérieur	
	H	F	H	F	H	F	H	F	H	F	H	F
Ensemble	11	63	10	62	19	40	34	26	62	10	69	6
Selon les femmes qui...												
travaillent	13	60	7	62	19	43	34	25	55	7	61	8
ne travaillent pas	5	75	9	72	12	51	23	43	61	16	66	10
Selon l'âge												
29 ans ou moins	17	46	18	50	25	37	33	23	63	5	67	3
50-59 ans	6	69	7	69	13	40	34	26	64	11	65	6
Selon la scolarité												
Cours secondaire	8	68	7	66	12	49	34	30	63	14	67	8
Cégep	11	62	10	63	20	36	31	26	62	9	73	5
Université	17	55	14	55	26	32	37	22	61	7	68	5

Infographie La Presse

115 « couples à double revenu » démontre en effet que, dès la naissance des enfants, les femmes se tapent deux fois plus de corvées que les hommes, bien qu'ils se les divisaient équitablement jusque-là.

« On a redonné le goût de la paternité aux pères. Mais les hommes ont encore bien de la misère à se voir avec un tablier », commente Francine Descarries, qui enseigne la sociologie à l'Université du Québec à Montréal (UQAM).

Chez Mélanie Boivin et Martin Côté, tous deux au beau milieu de la vingtaine, on observe le virage inverse. Depuis la naissance de Jérémie, le jeune directeur de comptes PME est en voie de devenir un maître du chiffon et de l'aspirateur, tandis que l'éditrice juridique de 26 ans consacre le gros de ses énergies à leur petite tête blonde.

« C'est sûr qu'un enfant, c'est plus intéressant qu'une pile de linge sale ! lance M. Côté. Mais tout ça est venu un peu naturellement. J'ai toujours été plus organisé que Mélanie dans la maison. Et à la naissance, c'était elle qui pouvait s'occuper des besoins physiologiques de Jérémie (qui a aujourd'hui trois ans). C'est resté comme ça. »

■ Un partage plus équitable ?

Selon vous...	Femmes	Hommes
Dans votre couple		
■ Le partage des tâches ménagères est équitable	71%	79%
■ Si un partenaire est désavantagé, c'est la femme	97%	90%
Dans la société		
■ Les hommes s'impliquent plus ou beaucoup plus dans les tâches ménagères qu'il y a 20 ans	88%	89%
■ Les femmes assument de façon très ou assez fréquente l'essentiel des tâches ménagères en plus de leur travail	98%	92%
■ Les hommes d'aujourd'hui s'occupent plus des enfants	85%	80%

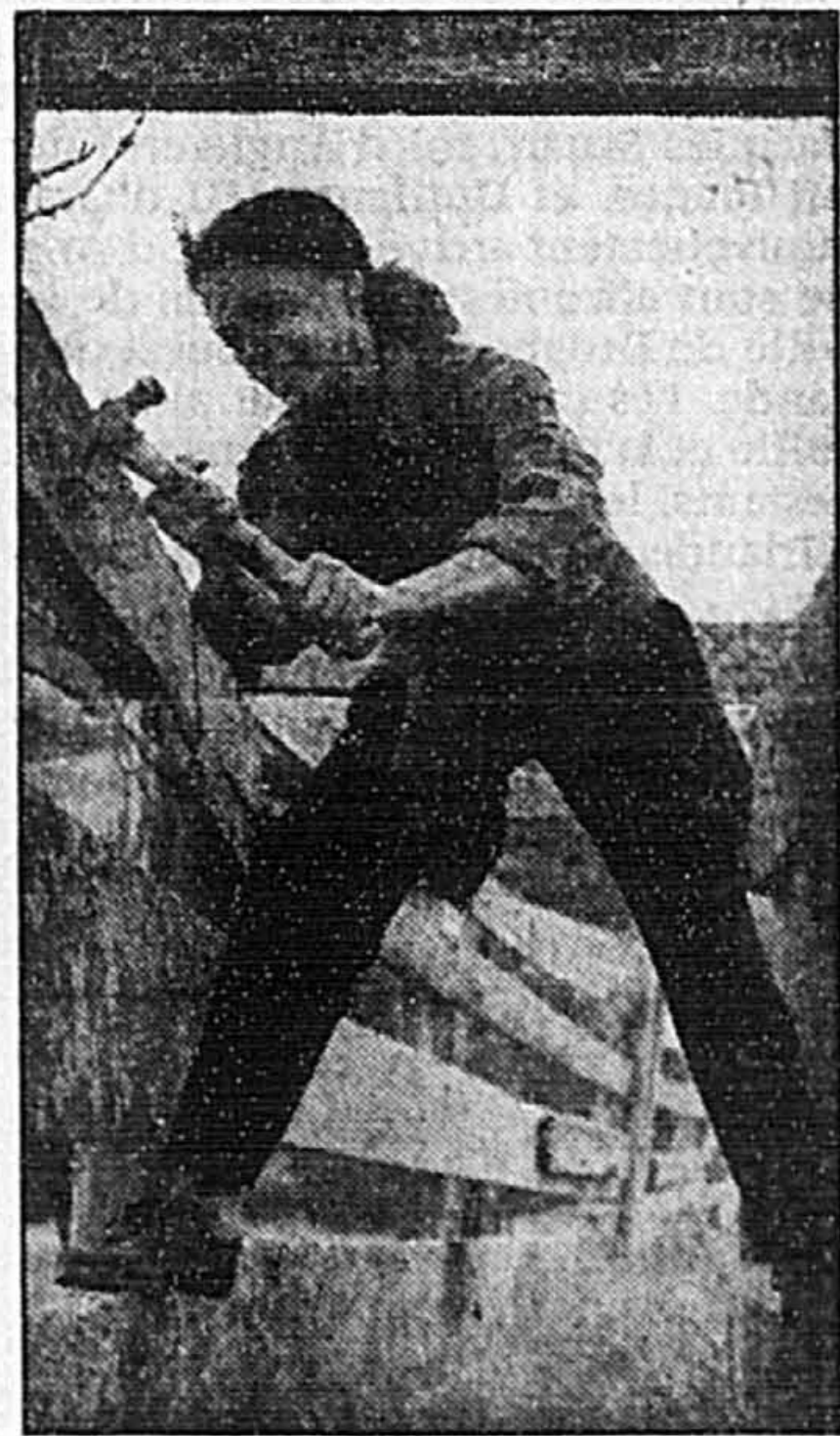
Infographie La Presse

« C'est peut-être un cliché, mais j'ai quand même l'impression que les femmes sont toujours en ébullition, précise Mme Boivin. Martin fait une chose à la fois, avec minutie. En tant que mère, il faut en faire 12 000 ! On tient le bébé d'une main, de l'autre on brasse la soupe. Là, on sait qu'il y a une brassée de lavage en bas, donc on entend inconsciemment l'eau qui

coule. On répond au téléphone et on planifie en même temps les rendez-vous chez le médecin. Toutes ces petites choses qui nous trottent derrière la tête et auxquelles on doit être sûres d'avoir bien répondu... »

Partager les responsabilités

« L'erreur des femmes c'est



d'avoir parlé de partage des tâches et non des responsabilités, tranche Mme Descarries. De nos jours, il n'y a pas beaucoup d'hommes qui refuseraient d'aider. Mais il faut qu'on le demande, par exemple. »

« Et c'est plutôt drôle que les femmes (58 % d'entre elles) invoquent elles-mêmes leur horaire plus propice pour expliquer qu'elles en font plus. C'est vrai, bien des femmes travaillent moins de 40 heures. Mais souvent, elles le font justement pour pouvoir consacrer une journée aux tâches ménagères. C'est bien la preuve qu'elles s'en sentent principales responsables ! »

Pour Diane-Gabrielle Tremblay, qui enseigne la conciliation travail-famille à la Télé-Université, on oublie aussi que les couples sont un peu coincés. Car même quand ils sont prêts à négocier, leur employeur leur offre rarement la chance d'aménager leur temps de travail.

Pour la chercheuse, c'est tout le système qui a besoin d'un bon coup de balai.

Lundi : l'amour. Plus facile, mais plus fragile

Plus

Plus jamais tranquille cette Irlande

KARINE CHOUINARD
collaboration spéciale, PORTADOWN

« Plus jamais, je ne paierai les taxes pour l'entretien de cette rue... ». La dame dans la cinquantaine, protestante, n'a pas peur de ses opinions et crie haut et fort son dégoût. C'est Berth Stephenson, une résidente de Portadown, petite ville de l'Irlande du Nord où les relations entre protestants et catholiques sont très tendues.

Scandalisée, elle explique que les protestants ont été les premiers à habiter sa rue, la rue Garvaghy, artère importante à Portadown. « Les catholiques nous ont chassés de nos demeures pour s'emparer de notre rue. Elle nous appartient. Nous nous battons pour la récupérer quand bien même cela demanderait encore des siècles », avise-t-elle.

Et, le 12 juillet de chaque année, les protestants orangistes tentent par tous les moyens de parader sur Garvaghy Road pour rappeler la victoire des troupes du roi protestant Guillaume d'Orange sur celles du roi catholique Jacques II en 1690. Chaque année aussi, c'est l'affrontement. « C'est une tradition importante pour nous, protestants. On fait cette parade depuis 308 ans », explique un orangiste qui refuse de dévoiler son identité par crainte de représailles de ses voisins catholiques. Les deux groupes ne s'entendent décidément pas sur l'identité des premiers occupants de ce secteur.

Dans les quartiers résidentiels protestants de Portadown, le drapeau britannique décore la façade de toutes les demeures. Seuls les protestants habitent les quartiers protestants. Seuls les catholiques résident dans les quartiers catholiques. Un piéton protestant n'est pas le bienvenu s'il circule dans un secteur catholique. Les nombreuses murales et graffitis sur les murs des maisons et des édifices sont le signe d'une haine entretenue depuis plus d'un siècle. Les messages dégradants qu'on peut déchiffrer sur la brique usée par le temps montrent à quel point le fossé entre les deux communautés est profond.

Le soir, des barrières bloquent le centre-ville de Portadown. On craint d'autres attentats à la voiture piégée. Des soldats armés sont postés aux coins des rues pour rassurer la population. « On compte environ 200 terroristes en Irlande du Nord », affirme le plus naturellement du monde, Clarke Shiels, une résidente d'Omagh, où 29 personnes sont mortes dans l'explosion du 15 août dernier. « On les connaît même très bien. Ils vivent parmi nous », avoue-t-elle.

Oeil pour oeil...

Dans la plupart des petites villes de l'Irlande du Nord, on apprend à cultiver la haine comme on cultive l'amour. C'est devenu un régime de vie. Les Irlandais appliquent depuis des décennies la loi du talion : oeil pour oeil, dent pour dent. Même dans les villes touristiques, cette haine se fait sentir.

Il est fréquent de voir un touriste se faire déconseiller par un guide de dormir dans un hôtel, parce que le propriétaire est protestant et que ce dernier a un jour été impliqué dans un attentat qui a coûté la vie à un parent de l'agent touristique. « Les histoires d'horreur entre protestants et catholiques datent souvent de très loin », raconte Mme Shiels. « Ce n'est même plus les faits historiques ou la religion que les Irlandais ont en tête quand ils se détestent, c'est le mal physique que chacun s'est fait depuis la naissance du pays », ajoute-t-elle.

Ce pays bâti à coup de victoires et de défaites date depuis bien avant l'époque des Vikings. Ce qu'on retient surtout, c'est le différend entre un catholique, Jacques Stuart, roi d'Angleterre déchu qui s'est enfui en France, et Guillaume III d'Orange, un protestant, nouvellement arrivé au trône d'Angleterre. En 1690, il se sont affrontés à la bataille de la Boyne, près de la ville de Drogheda, dans l'ouest de la République d'Irlande. Les catholiques ont alors perdu à la fois la bataille et la guerre. Leurs terres confisquées par les protestants, les catholiques ont été chassés dans l'ouest de l'Irlande, où le sol est aride et l'agriculture impossible.

Aujourd'hui, 50,6 % de la population de l'Ulster est protestante, ce qui équivaut à près de 810 000 personnes sur 1,6 million d'habitants. Même si la colère habite toujours le cœur des Irlandais du Nord, plusieurs d'entre eux ont la certitude de voir un jour apparaître la paix en Ulster. Les femmes y travaillent.

La bataille de l'égalité reste à faire en Irlande

Les jeunes femmes partent étudier à l'étranger pour ne jamais plus revenir

KARINE CHOUINARD
collaboration spéciale, OMAGH

Res sont celles qui deviendront ministres, juges, enseignantes, ingénieures, pilotes d'avion ou même mécaniciennes... Les femmes, en Irlande du Nord font partie d'une société grandement dominée par les hommes. Pourtant, on compte le même nombre d'hommes et de femmes dans cette région de 1,6 million d'habitants.

« C'est très difficile pour une femme de vivre dans un milieu où la discrimination est fondée sur le sexe », lance Joan Smith, présidente de la Commission sur l'équité en Irlande du Nord. « Aucune femme n'est empêchée de pratiquer un métier non traditionnel, cependant la société privilégie les hommes. Il y a comme une acceptation de cette situation. »

Un sondage effectué par le groupe de Mme Smith révèle que les citoyens sont conscients des possibilités d'emploi limitées pour les femmes. On retrouve des femmes dans l'armée, dans les forces policières, mais aucune n'a encore le droit de plaider à la Cour criminelle d'Irlande du Nord.

La marche est tellement haute pour celles qui veulent exercer un métier non traditionnel en Irlande du Nord. La plupart des jeunes femmes vont à l'université à l'étranger et ne reviennent jamais.

La société nord-irlandaise offre très peu de programmes sociaux. « Plusieurs femmes ne peuvent se payer des services de garde hors de prix. Elles préfèrent rester à la maison et prendre soin des enfants. Ce n'est pas une façon de hausser le nombre

de femmes sur le marché du travail », affirme la présidente de la commission.

Pas d'égalité salariale

« Travail égal, salaire égal, personne ne connaît encore cela en Irlande du Nord », ajoute-t-elle. Les femmes reçoivent un salaire moindre que celui des hommes pour exercer le même métier. La commission sur l'équité se bat pour l'obtention d'un salaire minimum. La proposition du gouvernement se chiffre à 4 pounds l'heure (l'équivalent de 9,50 \$ au Québec). « C'est loin d'être intéressant à cause du coût de la vie en Ulster », précise Joan Smith. « Une femme monoparentale ne peut faire vivre ses enfants avec un salaire aussi bas. »

Dans son étude, la commission sur l'équité relate que les Irlandais du Nord demandent au gouvernement d'offrir de plus grandes possibilités d'emploi aux femmes. Cependant, les préjugés persistent. Pour la majorité d'entre eux, la place de la femme c'est d'abord à la maison pour élever les enfants !

Il y a vingt ans, Rita Fox, catholique de la ville d'Omagh, en Ulster, était femme au foyer, alors que son mari s'occupait du commerce familial. Mais aujourd'hui, le coût élevé de la vie a fait tout basculer. Mme Fox, 50 ans, gère dans la maison du couple un Bed and Breakfast. « Il est difficile d'obtenir un emploi dans une entreprise. Heureusement, mon mari me donne maintenant la chance de travailler dans son commerce », dit-elle avec une pointe d'humour.

L'avortement

Les femmes catholiques sont désavantagées révèle un rapport de la commission sur l'équité. L'enquête n'indique pas clairement les causes de ce phénomène, mais avance néanmoins que le pouvoir du plus grand nombre, c'est-à-dire les protestants, aurait un effet sur cet état de la situation.

Plus de la moitié des femmes catholiques de l'Ulster travaillent dans les domaines appelés les « personal services » (la restauration, le gardiennage, la coiffure et l'entretien ménager). Elles sont les femmes les moins bien payées. Elles reçoivent moins de 200 \$ par semaine. Le coût de la vie en Ulster est le double de celui du Québec.

« L'avortement est un autre obstacle pour les femmes en Irlande du Nord », prévient Joan Smith. « Pour se faire avorter, les irlandaises doivent se rendre en Angleterre ou ailleurs, parce que l'Ulster ne tolère pas cette pratique. »

Mme Smith affirme que la commission ne voit pas encore de changements importants de la situation même après les nombreuses revendications auprès du gouvernement. Mme Smith, qui a siégé aux côtés d'Hillary Clinton, au « Vital voices - Women in democracy », congrès organisé pour les femmes à Belfast en septembre dernier, conclut en disant : « La bataille pour l'équité entre les hommes et les femmes en Irlande du Nord n'est pas gagnée. Il est tout à fait légitime qu'une Irlandaise puisse travailler dans son pays natal. La société nord-irlandaise est tout simplement en train de faire fuir ses propres citoyens. »



Journée internationale des
FEMMES



PHOTO MARTIN CHAMBERLAND, La Presse

« Travail égal, salaire égal, personne ne connaît encore cela en Irlande du Nord », explique Joan Smith, présidente de la Commission sur l'équité en Irlande du Nord.

Divorce à l'égyptienne

Le mariage a un prix, la liberté aussi

CATHERINE PIETTRE
collaboration spéciale, LE CAIRE

Après sept ans de vie commune, deux dents cassées et une pension alimentaire de 150 livres égyptiennes par mois (44 dollars US) obtenue à l'arraché pour sa petite fille de trois ans, le mariage a laissé à Zeinab un arrière-goût amer. « Et encore, il a fallu que je prouve que l'existence devenait impossible entre lui et sa nouvelle femme pour pouvoir demander le divorce », se souvient-elle. Pour accélérer les choses, elle a abandonné l'appartement et les meubles qu'elle avait achetés en commun avec son mari.

Alors qu'un homme peut divorcer en un tournemain — il lui suffit de prononcer trois fois la formule rituelle devant témoin — les quelque 20 000 femmes qui vont chaque année devant les tribunaux doivent attendre parfois jusqu'à dix ou quinze ans pour obtenir le divorce. Et même quand celui-ci est prononcé, leur mari peut casser ce jugement à tout moment auprès de la Cour de cassation. Ce qui aboutit à des aberrations : des femmes, dument divorcées et remariées, se re-

trouvent moult années plus tard sous la tutelle de leur précédent mari... et bigames. Un « crime », selon la loi égyptienne, qui peut théoriquement amener la pécheresse à purger de un à trois ans de prison. Heureusement, les juges, conscients de l'absurdité de la loi qu'ils manient, n'appliquent pas la sentence. C'est à ce genre d'imbroglio juridique que le gouvernement égyptien veut remédier en amendement le code sur le statut personnel, vieux de... 70 ans.

Dans le projet de loi, le divorce accordé à la femme deviendra définitif après une période de 60 jours. Passé ce délai, le mari ne peut plus se pourvoir en cassation. « Nous voulons surtout alléger les procédures tout en essayant d'apporter des solutions à quelques problèmes de fond », explique prudemment Fathi Naguib, conseiller du ministre de la Justice et tête pensante du projet. En réalité, cette formule anodine recouvre des audaces encore impensables il y a dix ans. Aujourd'hui, une Égyptienne ne peut demander le divorce que pour des raisons précises : coups, insultes — deux tiers des femmes seraient battues par leurs maris, selon le Centre des études sociales et criminelles — préjudice financier, ab-

sence prolongée de l'époux, maladie contagieuse, voire impuissance sexuelle. L'éventail, pour être large, ne prend pas en compte la plus simple des raisons qui peut pousser un conjoint à divorcer : ne plus supporter l'autre...

Première nouveauté, le projet de loi introduit le principe du « khola », puisé dans la charia (la loi islamique) : les femmes pourront divorcer sans alléguer une des causes sus-citées et sans accord de leur mari, en échange de leur renoncement à toute pension alimentaire. « Les islamistes ne pourront jamais s'acharner contre ce principe puisqu'il est prévu par la charia », se félicite Fathi Naguib.

Les Frères musulmans, vitrine légaliste de l'islamisme radical égyptien, ne l'entendent pourtant pas de cette oreille. « La tradition rapporte bien que Mahomet a permis à une femme de divorcer uniquement parce qu'elle trouvait son mari trop laid, en échange d'une compensation financière, concède leur porte-parole, Ma'moun Al-Hodeiby. Mais il a demandé au préalable l'accord de celui-ci. En fin de compte, chez nous, c'est l'homme qui épouse et c'est lui qui divorce. »

De plus, il n'est pas sûr que le

principe du « khola » déclenche l'enthousiasme des intéressées. « Les femmes de chez nous sont dotées d'un haut sens pratique, elles veulent le beurre et l'argent du beurre (le divorce et la pension alimentaire) », soupire Mohamed Abd Al-Aal, avocat et membre de l'Organisation égyptienne des droits de l'Homme. « La majorité des femmes en instance de divorce ne possèdent rien », nuance l'avocate féministe Ghada Nabil.

Les prérogatives du mari

En clair, le « khola » risque, au début, de ne profiter qu'à quelques privilégiées qui savent depuis longtemps tirer leur épingle du jeu dans les méandres du droit égyptien. Le projet de loi n'en introduit pas moins un certain équilibre hommes-femmes en matière de divorce, qui, en Égypte, rime encore trop souvent avec répudiation : ainsi, la phrase « Tu es libre de moi et divorcée », que le mari doit répéter trois fois, sera juridiquement nulle si elle n'est pas prononcée devant un notaire et deux témoins, et ne pourra être effective qu'au bout de quinze jours.

Le projet de loi se permet aussi de remettre discrètement en cause certaines prérogatives du mari dans

les relations matrimoniales. Selon un décret ministériel de 1974, il peut confisquer le passeport de son épouse et lui interdire de voyager. Une clause que beaucoup d'étrangères mariées à des Égyptiens découvrent un peu tard... Désormais, la femme aura le droit de porter l'affaire devant le juge, qui statuera si elle peut ou non sortir du pays. Une clause que les Frères musulmans jugent « inadmissible ». « Il y a certains secrets de famille qui ne sont pas du recours d'un juge, s'indigne Ma'moun Al-Hodeiby. L'homme a des droits sur sa femme. De quoi aura-t-il l'air si elle s'enfuit de la maison avec ses enfants, au nez des voisins ? »

Soucieux de ménager le puissant lobby conservateur du pays, les législateurs ont soumis leur travail à l'examen des religieux de la grande Université Al-Azhar, qui doivent rendre leur avis avant que le texte ne soit débattu au parlement le mois prochain. « Ce n'est pas une nécessité constitutionnelle, mais nous préférons qu'il n'y ait pas de dissensions et que les oulémas (théologiens musulmans) jugent le projet conforme à la loi islamique », avoue Fathi Naguib. Une délicatesse qui pourrait enfin permettre aux Égyptiennes d'envisager autre chose que le pire.

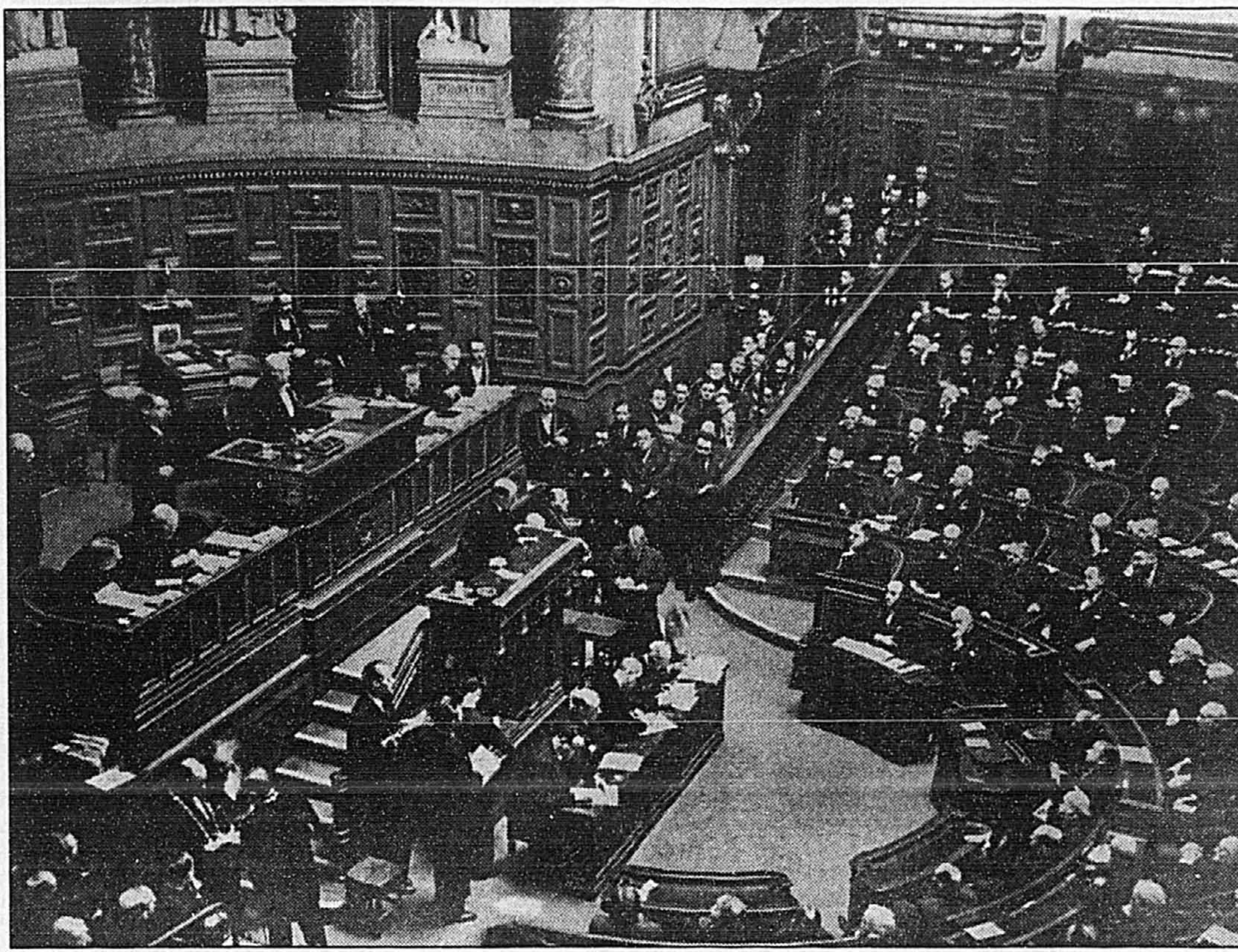
Plus

FRANCE

Vers une parité hommes-femmes obligatoire au Parlement



Louis-Bernard Robitaille
collaboration spéciale
PARIS



En 1939, quand cette photo de l'hémicycle du Sénat français a été prise, les femmes étaient encore à un an d'obtenir le droit de vote en France... et la composition de la Chambre haute était exclusivement masculine, évidemment. Aujourd'hui, c'est encore au Sénat que le mouvement pour favoriser l'accès des femmes aux fonctions politiques rencontre la plus forte opposition.

entendues fréquemment lorsque des femmes ministres montaient à la tribune.

La brutalité des partis politiques envers les femmes au moment des élections est proverbiale : on donnait les circonscriptions pourries aux candidates, et parfois même on congédiait une députée sortante pour attribuer un « bon » siège à un homme. Idem pour la gestion des 30 principales villes du pays : une seule est allée à une femme, à Strasbourg, mais ce fut par erreur sur le résultat...

La question actuelle c'est que, d'une part, le ridicule de la situation française a atteint de telles proportions que la nécessité urgente du changement est devenue évidente pour tout le monde. Dans l'actuel gouvernement (de gauche), il y a quand même 35 % de femmes ministres : efficaces et populaires. Aux législatives de mai-juin 97, le Parti socialiste, toujours lui, s'est senti obligé d'attribuer un tiers des circonscriptions à des candidates. Certains criaient à la catastrophe électorale : il s'est trouvé que les femmes candidates faisaient très exactement aussi bien que les mâles.

Du coup, cela a donné de vagues idées aux grands partis de droite, dont le plus « beau » de tous, le RPR, dont est issu le président Chirac. Et on sent désormais que tous les grands partis politiques, dans leur propre intérêt, ont compris qu'ils ne pourraient plus échapper à ce douloureux virage, sous peine de subir de vrais revers électoraux.

En raison, pour l'essentiel, de l'apport socialiste de juin 97, le pourcentage de femmes à l'Assemblée a donc pour la première fois dépassé les 10 %. Ce qui est encore très peu en comparaison de la moyenne européenne, mais constitue un réel débloqué.

Bref, on serait en train d'arriver avec une loi sur la parité introuvable où que ce soit ailleurs dans le monde (en Suède ou ailleurs, ce sont les partis qui ont dirigé cette féminisation), au moment même où le virage vers davantage de parité semble se prendre. Situation d'autant plus curieuse qu'en introduisant (un peu à l'aveuglette) cette notion même de parité (absolue), le gouvernement Jospin semble se diriger vers une situation inextricable : pour arriver à une parité absolue et garantie, il faudrait à la limite créer deux collèges électoraux distincts qui chacun élirait son quota d'hommes ou de femmes.

Et en poussant l'affaire jusqu'à l'absurdité complète, faudrait-il rendre obligatoire l'alternance homme-femme aux postes de premier ministre et de président ?

Ailleurs le rééquilibrage, parfois totalement réussi, s'est fait sous la pression de la société... et de la réalité. Sur le mode pragmatique. En France, on aime les textes. Carrés de préférence.

La France est volontiers le pays des excès, idéologiques en particulier. Hier encore, la situation des femmes dans la vie politique était caricaturale. Elle l'est à peine moins aujourd'hui. Et soudain, voilà que, sous la pression des féministes, et de la réalité tout simplement, le gouvernement de « gauche plurielle » de Lionel Jospin a décidé d'aller en direction opposée, mais plus loin que ne sont jamais allées les démocraties les plus vertueuses à ce chapitre, par exemple la Suède.

Il y avait tout juste 6 % de femmes à l'Assemblée nationale en mai 1997 ? Demain il y en aura très exactement 50 %... car la loi rendra l'absolue parité obligatoire. Une loi qui, au passage, nécessitera une modification constitutionnelle votée par les deux tiers des parlementaires de l'Assemblée et du Sénat. Normal : la République française attachée à l'universalité ne pouvait surtout pas inscrire dans son texte fondamental une discrimination, même positive, entre hommes et femmes. L'amendement actuellement prévu de l'article 3 déclarerait donc : « La loi détermine les conditions dans lesquelles est organisé l'égal accès des hommes et des femmes aux mandats électoraux et fonctions électives. »

Le 15 février dernier, le Sénat, largement dominé par la droite (en raison de la surreprésentation des campagnes et petites villes), sans repousser totalement le texte, le modifiait profondément en lui substituant cette phrase : « Les partis favorisent l'accès égal des hommes et des femmes... » Ce qui revenait à émettre — dans le corps de la Constitution certes — un simple souhait, qui serait ou non suivi des faits. Alors que le premier texte forçait en toute hypothèse le gouvernement à produire une loi, même si son contenu n'était pas précisé à l'avance.

Un référendum

La balle est aujourd'hui revenue dans le camp du gouvernement (dominé par les socialistes) qui a manifesté son intention de représenter l'équivalent de son premier texte en seconde lecture. Puis, en cas de blocage du Sénat (qui a droit de veto en matière constitutionnelle), le gouvernement envisagerait d'avoir recours au référendum, sur un terrain inespéré où logiquement il pourrait réduire en poussière la droite, déjà profondément

ment divisée sur la question.

Avec un président Chirac et la quasi-totalité des (rares) femmes députées à droite en faveur de cette parité, le premier ministre Lionel Jospin semble avoir toutes les cartes en main. Et on imagine fort bien, dans les semaines et les mois à venir, les divers patrons de la droite faire pression sur le Sénat pour qu'il cesse son obstruction. En somme, dans ce pays où le droit de vote des femmes n'a été accordé qu'en 1944, bien après la plupart des démocraties occidentales, le projet d'inscription de la parité hommes-femmes au sein même de la Constitution a de très bonnes chances d'aboutir.

Vue la formulation originelle du gouvernement, on ne peut pas encore savoir quelles contraintes la future loi sur la parité imposeraient au monde politique. Y aurait-il obligation immédiate et sans délai d'une parité absolue dans les assemblées délibérantes, et cela à très court terme ? S'agirait-il plutôt d'un passage progressif à une plus forte représentation des femmes ? Se contenterait-on d'inciter (ou de forcer) les partis politiques à présenter un nombre égal d'hommes et de femmes pour toutes les élections, municipales, régionales ou législatives ?

Un grand débat

La vraisemblance de la modification constitutionnelle a du coup dé-

clenché un de ces débats idéologiques dont la France a le secret. Son originalité tient au fait que, parmi les opposants irréductibles à cette parité, figurent en bonne place quelques unes des figures les plus connues du féminisme, à commencer par Elisabeth Badinter, auteure notamment de *L'Un égale l'autre...* et par ailleurs épouse de l'ancien président du Conseil constitutionnel Robert Badinter.

Pour Mme Badinter, une telle loi sur la parité a pour effet, d'une part, de couler pour l'éternité dans le béton la différence irréductible entre hommes et femmes — alors qu'elle soutient que ces différences sont pour l'essentiel d'ordre culturel. D'autre part, d'ouvrir la porte aux revendications de toutes les minorités possibles : pourquoi pas des quotas de jeunes ? de vieux ? de citoyens issus de l'immigration ? d'homosexuels ?

Les tenants de la parité, Sylviane Agacinsky en tête (elle est... la nouvelle épouse de Lionel Jospin), soutiennent que la différence entre les sexes « ne saurait se comparer à aucune autre : elle est universelle... les deux sexes composent l'humanité toujours et partout, et toutes

les sociétés donnent droit à cette différence... ». D'autres, plus simplement, mettent de l'avant le fait que la société française est si attachée à ce point de vue que cette loi — mauvaise en soi — est devenue nécessaire pour faire bouger les choses.

Que la situation de la France ait été plutôt grotesque, cela va sans dire. Jusqu'aux dernières élections de juin 97, la proportion des femmes au Parlement dépassait à peine les 6 %. Dans toute l'Europe, il n'y avait que la Grèce pour faire encore pire (de peu), tandis que la nouvelle Espagne post-franquiste, malgré toutes ses réserves bien connues de machisme méditerranéen, alignaient 22 % de femmes parmi les députés aux Cortes. Sans parler des pays scandinaves, modèles dans le genre. À Québec, 23,2 % des députés sont des femmes. À Ottawa : 20,6 %.

La brutalité des mâles
La grossièreté des mâles politiques à l'Assemblée nationale française n'est plus à vanter : « À poil ! » « Voilà le concert des vagins ! » et autres amabilités ont été

Jusqu'aux dernières élections de juin 97, la proportion des femmes au Parlement dépassait à peine les 6 %.

« Aujourd'hui les femmes se sentent capables de tout conquérir »

— Françoise Giroud

Propos recueillis par Sébastien Le Fol pour le quotidien parisien LE FIGARO

Favorable à la parité, la journaliste ne veut pas faire des femmes une « espèce protégée ».

Qui sont les Françaises aujourd'hui ? Ont-elles changé ? Que pensent-elles ? Comment perçoivent-elles les hommes ? Françoise Giroud répond à toutes ces questions et à bien d'autres dans son dernier livre, *Les Françaises* (Fayard). Une enquête minutieuse qui fait un sort à quelques idées reçues.

LE FIGARO — À lire votre dernier livre, on a le sentiment que les Françaises ont vécu une véritable révolution au cours du dernier quart de siècle.
FRANÇOISE GIROUD — J'entends constamment dire autour de moi que les femmes ont changé. J'ai voulu aller y voir de plus près, vérifier si cela correspondait à une évolution réelle ou bien si cela n'était pas plutôt le résultat de l'éternel féminin. Il y a un abîme entre la femme d'aujourd'hui et celle de 1970.

Cet abîme semble encore plus profond entre les jeunes femmes et leur mère, non ?

Les jeunes femmes d'aujourd'hui ont l'impression qu'un monde les sépare de leur mère. Ce sont des mutantes. Elles ont intégré

la précarité comme dimension du travail et s'adaptent très vite aux techniques modernes. Elles veulent rivaliser avec les hommes sur le terrain professionnel et surtout jouir de la même liberté, mais elles ne veulent pas les perdre comme compagnons. Elles sont sentimentales comme leurs mères. L'une des femmes interrogées par la maison de sondage Ipsos a cette phrase : « J'ai pris un congé sabbatique pour être amoureuse. » C'est typique de la nouvelle génération.

Qu'est-ce qui a vraiment changé dans la vie des Françaises ?

La résignation et le dénigrement de soi ont disparu. Pendant des siècles, les femmes avaient fini par intégrer l'image qu'on leur avait donnée d'elles-mêmes : fragiles, pleurnichardes et inaptes au travail. Aujourd'hui, elles se sentent dynamiques, courageuses et capables de tout conquérir. Un mot revient souvent dans leur bouche : liberté. C'est leur principale conquête de ces dernières décennies.

Ce sentiment de liberté, à quoi peut-on l'attribuer ?

À la pilule, avant tout. C'est l'événement majeur de ce siècle. À partir du moment où les femmes ont eu la maîtrise de la reproduction, leur vie en a été bouleversée. Elles ont pu affirmer leur indépendance.

Comment, dans le contexte que vous décrivez, leur rapport aux hommes a-t-il évolué ?

Elles pensent qu'elles finiront par gagner la partie. Mais elles n'ont aucune acrimonie à



Françoise Giroud

l'égard des hommes. Même si elles ont conscience que la domination masculine règne encore dans les échelons supérieurs du monde du travail.

La parité est-elle une réponse suffisante à ce problème ?

Suffisante, non. Indispensable, oui. Car les hommes politiques ont été incapables de répondre à cette question pourtant simple : combien de temps encore y aura-t-il si peu de femmes à l'Assemblée nationale ?

Que répondez-vous aux féministes qui

brandissent le spectre du différentialisme ?

Je n'ai jamais été une féministe radicale, parce que j'ai toujours été révoltée par une certaine attitude à l'égard des hommes, à la fois stupide et inefficace. J'aime les hommes. J'ai besoin d'eux. Si, comme je le souhaite, l'amendement à la Constitution est accepté, il faudra faire une loi. Il faudra veiller à ce qu'elle ne débouche pas sur une « discrimination positive » à l'américaine qui ferait des femmes une espèce protégée.

Si les femmes étaient au pouvoir, feraient-elles de la politique autrement ?

L'image d'Épinal d'une société qui serait un paradis si le pouvoir était aux mains des femmes est complètement fallacieuse. Celles qui accéderont aux hautes fonctions de l'État ne seront jamais des agneaux. Elles devront même développer leur part de « virilité » si elles veulent arriver.

Mais, si elles exercent enfin, nombreuses, des responsabilités, les femmes introduiront indéniablement dans la vie politique un regard différent, plus attentif à autrui.

Et les hommes dans tout ça ?

Il faudrait le leur demander. Pour eux aussi, c'est une question de génération. Au-delà d'un certain âge, ils ont l'air complètement dépassés. Certains sont même malheureux. Les hommes de moins de 40 ans, eux, cherchent à s'adapter. Ils se sentent dans une société très bousculée. L'ancien contrat avec les femmes est caduc. Ils sont disposés à en établir un nouveau.

Plus

Classes bondées et bibliothèques dégarnies

Les compressions ont eu des conséquences bien concrètes



André Pratte

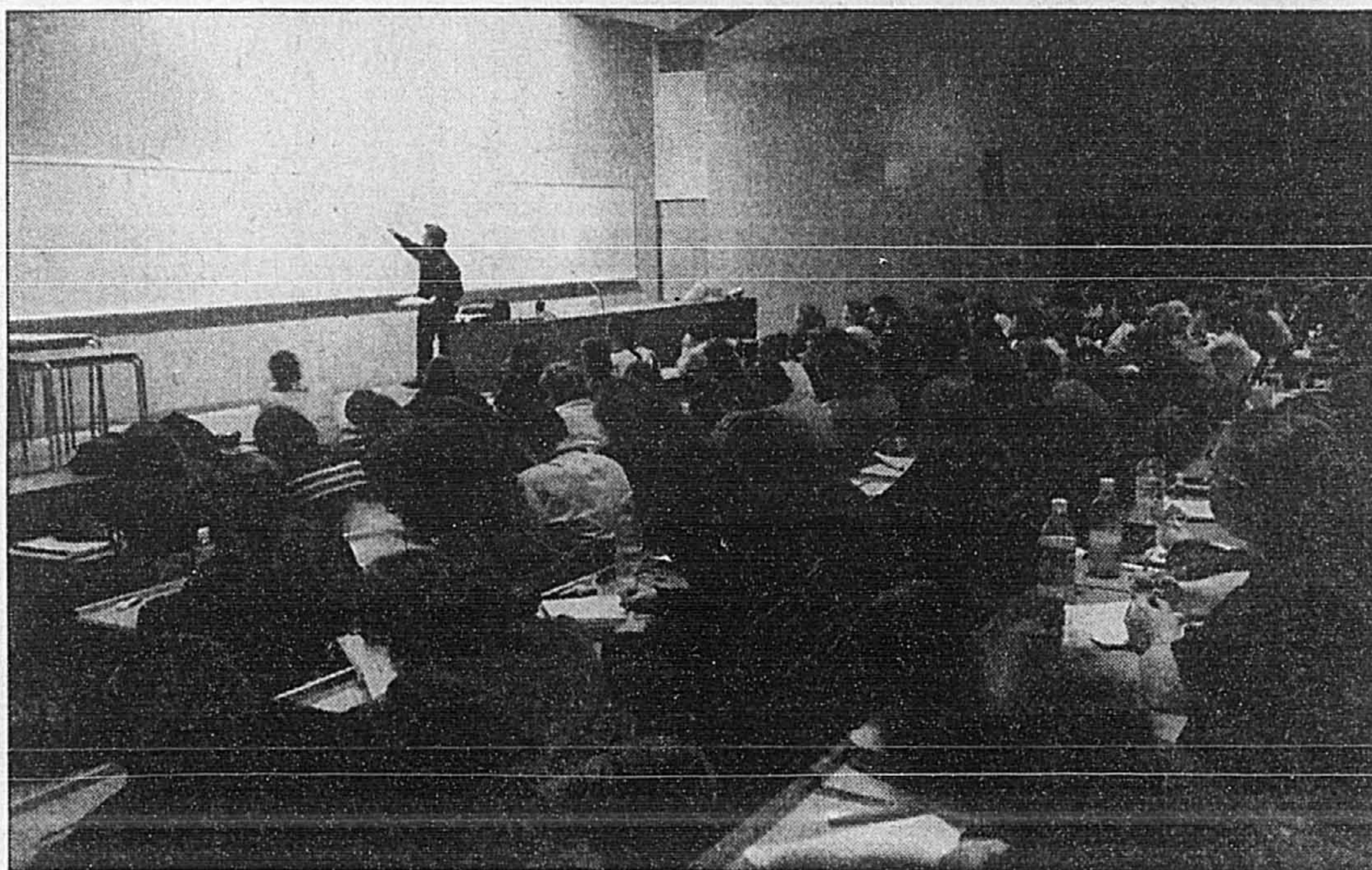


PHOTO ARMAND TROTIER, La Presse

Les profs quittent à la douzaine, mais il y a toujours autant d'étudiants. Résultat : les étudiants s'entassent dans les classes... et même dans les corridors.

Trois étudiants sont assis dans un couloir du pavillon Marie-Victorin de l'Université de Sherbrooke. C'est de là, par la porte ouverte de la classe, qu'ils suivent leur cours. Pas parce que le professeur les a mis à la porte. Tout simplement parce qu'il n'y a plus de place dans la salle de cours.

À l'Université McGill, le département de physique est sous le choc du départ d'un de ses meilleurs chercheurs, Louis Taillefer, qui a accepté une offre de l'Université de Toronto. « Ce sont nos vedettes qui partent ! » soupire le vice-recteur Bill Chan.

Faute de fonds, la bibliothèque de l'Université Laval a annulé 2800 des 7500 abonnements qu'elle avait à des revues scientifiques.

Au département de psychologie de l'Université de Montréal, le nombre de professeurs est passé de 65 à 50 en un an et demi. Conséquence forcée, le nombre d'étudiants par classe a augmenté, et dix cours ont été rayés de la programmation. « La qualité pédagogique risque d'être affectée le temps qu'on se réajuste », concède le directeur du département, Luc Granger.

N'en doutons pas : les compressions financières imposées aux universités par le gouvernement du Québec ont eu des conséquences bien concrètes. Des conséquences que ressentent tous les jours les administrateurs, les professeurs et les étudiants.

Ce n'est pas la catastrophe. Mais on a assisté à une cure d'amalgam qui, si elle se prolongeait, pourrait mener au déperissement.

D'abord les chiffres, puisque c'est la comptabilité qui règle la vie sur les campus. Il y a cinq ans, les universités recevaient 1,6 milliard du gouvernement québécois. Cette année, elles ont reçu 1,3 milliard, 300 millions de moins. De plus, le gouvernement n'a pas compensé les universités pour certaines hausses inévitables de coûts, par exemple le coût du vieillissement du personnel et l'inflation des dépenses non salariales. Cela représente-

rait 139 millions en cinq ans. Au total, les universités estiment que les compressions ont diminué leurs budgets annuels de 470 millions.

Certes, le nombre d'étudiants a baissé. Mais les subventions ont baissé encore plus vite, de sorte que, en dollars constants, la subvention par étudiant est passée de 8207 \$ à 6455 \$. Compte tenu des frais de scolarité, gelés à leur niveau de 1991-92, les universités québécoises disposent pour former chaque étudiant de 1500 \$ de moins qu'il y a cinq ans.

Au loup !

« C'est une situation alarmante, catastrophique », ont dit en cœur les recteurs des universités, appelés à témoigner l'automne dernier devant la commission de l'éducation de l'Assemblée nationale. Ils se sont heurtés au scepticisme de la présidente de la commission, Jeanne Blackburn : « Au début des années quatre-vingt, on tenait sensiblement le même discours. (...) Vous savez, il y a cette histoire de l'enfant qui criait au loup parce qu'il voulait un peu passer son temps, mais finalement, quand le loup est arrivé, il n'y a plus personne qui écoutait. »

C'est l'une des grandes difficul-

tés quand vient le temps d'apprécier les problèmes des universités en 1999. « Le système d'enseignement supérieur québécois est dans une situation si précaire qu'il faut parler de crise pour le décrire adéquatement », écrivait le Conseil des universités... en 1985 ! Et de se plaindre du non-renouvellement du corps professoral, des déficits accumulés, des équipements vieillissants, c'est-à-dire exactement le même discours qui nous est servi 14 ans plus tard. Comment savoir si, cette fois-ci, le loup est bel et bien là ?

Comparez, répondent les recteurs. « Par étudiant, je dispose en ce moment de deux à cinq fois moins qu'un gestionnaire d'une université d'État américaine, sans parler de Harvard, MIT ou Stanford, affirme le recteur de l'Université Laval, François Tavenas. Je reviens d'Allemagne : les universités de la région de Munich sont financées trois fois plus que Laval. Les universités françaises ont une fois et demi plus d'argent que moi ! »

Ailleurs au pays

N'allons pas si loin, comparons la situation des universités québécoises à celles du Canada anglais. En 1996-97, le gouvernement ontarien a versé près de 300 millions de plus à ses universités que le gouvernement québécois, ce qui compte tenu du nombre supérieur d'étudiants en Ontario, n'a rien

Universités



L'autre URGENCE

d'anormal. Mais les universités ontariennes ont pu percevoir 640 millions de plus que les québécoises en frais de scolarité, tandis que leurs fiducies et dotations leur ont fourni 240 millions de plus. Au total, les universités ontariennes ont donc des revenus d'un milliard 600 millions plus élevés que les établissements québécois.

Certes, les universités du reste du Canada ont aussi connu leurs années sombres. La cure minceur que doivent s'imposer les universités québécoises ces années-ci, leurs consœurs l'ont subie deux ou trois ans plus tôt. En Ontario, entre 1992 et 1997, les subventions provinciales par étudiant ont chuté de 26,5 %, comparativement à 22,8 % au Québec. « Les compressions budgétaires ont frappé durement il

à trois ou quatre ans en Ontario », explique la directrice du département de sciences économiques à l'Université de Toronto, Nancy Gallini. En conséquence, Mme Gallini a vu cinq professeurs prendre une préretraite, et trois autres quitter pour les États-Unis ou l'Angleterre.

Cependant, l'effet des compressions imposées par les autres gouvernements provinciaux a été en partie amorti par la hausse des frais de scolarité. Au Québec, les frais de scolarité ont doublé entre 1990 et 1992 — ce qui a permis aux établissements de faire un certain rattrapage. Mais depuis, et pour au moins quatre ans, promesse électorale du PQ oblige, ils sont gelés à 1668 \$ par an.

Le creux de la vague

À « U of T » comme dans beaucoup d'autres universités canadiennes-anglaises, le pire est passé. L'an dernier, Mme Gallini a pu embaucher quatre nouveaux chercheurs, et elle est actuellement à la recherche de cinq autres profs.

Au Québec, au contraire, on est en plein creux de la vague. À Trois-Rivières en janvier, l'administration a annoncé que, malgré les économies réalisées au cours des dernières années, l'UQTR se dirigerait vers un déficit de 9 millions dans deux ans. Un nouveau coup de barre sera donc nécessaire, qui affectera « sérieusement le niveau d'activités et de services disponibles. » À Laval, le recteur Tavenas a annoncé le mois dernier un train de mesures comportant des réductions de dépenses de 74 millions.

Certes, le ministre de l'Éducation François Legault a promis l'injection de nouveaux fonds, et chacun s'attend à ce que le budget Landry apporte des bonnes nouvelles. Mais combien ? Pour combien de temps ? Pourquoi investir dans l'enseignement supérieur alors que les salles d'urgence sont débordées, que des malades attendent des mois pour des chirurgies ?

Parce que, répondent les universitaires, dans les universités aussi il y a urgence. Le recteur de l'Université de Montréal, Robert Lacroix, explique que l'UdeM a coupé 2,3 millions des 6,2 millions qu'elle consacrait au soutien interne de la recherche, un budget qu'elle utilisait pour attirer de jeunes chercheurs prometteurs ou pour donner un coup de pouce aux groupes de recherche en émergence.

« Les 3,9 millions qu'il me reste, je les emprunte à la banque ! dit le recteur. Ça veut dire que, dans trois ou cinq ans, on va voir arriver les conséquences de ça. Parce que je n'aurai pas pu soutenir mes chercheurs, lorsqu'ils vont se présenter devant les grands conseils subventionnaires, comme par hasard, ça va moins bien aller. » Lacroix parle d'une « bombe à retardement ».

L'exode des vedettes

ANDRÉ PRATTE

Thomas Lemieux, professeur d'économie à l'Université de Montréal, s'apprête à vider les rayons de bibliothèques de son bureau pour expédier ses bouquins à Vancouver. L'automne prochain, M. Lemieux, formé à Princeton, gagnant du prix d'excellence de l'Association économique canadienne, enseignera à l'Université de Colombie-Britannique (UBC).

Son départ a fortement ébranlé le recteur, Robert Lacroix, lui-même économiste, qui le voyait un peu comme son dauphin. Surtout que Lemieux est le septième chercheur à quitter le département de science économique de l'UdeM. « Au cours des trois dernières années, explique le recteur, le département a perdu quatre profs à des universités américaines, et trois autres à des universités canadiennes. Tous des gens entre 35 et 42 ans, des chercheurs remarquables ! »

Le typhon qui a frappé ce département est un cas extrême. Mais toutes les universités québécoises affirment que l'exode des cerveaux, un phénomène qui les inquiète depuis plusieurs années, a atteint aujourd'hui une ampleur sans précédent.

À l'Université McGill, on estime avoir perdu, au profit d'autres universités canadiennes ou américaines, huit professeurs en 1994-95, 11 en 1995-96, 14 en 1996-97, et 17 l'an dernier. Parmi ceux-ci, Louis Taillefer, déjà gagnant de plusieurs prix à 39 ans, et qu'un journal qualifiait récemment de « génie de la physique pure ». Taillefer a quitté McGill l'an dernier pour l'Université de Toronto (UofT).

Comme pour la plupart des chercheurs qui sont partis du Québec, le physicien a été mû par deux ordres de considérations. D'abord, la qualité du milieu de recherche. L'Université de Toronto s'est engagée à créer un pôle d'excellence dans son domaine, la supraconductivité. Six spécialistes auront été recrutés d'ici cinq ans. En outre, l'UofT a embauché un technicien spécialisé en matériaux qui assistera Taillefer et ses collègues dans leurs travaux.

À l'opposé, quand Taillefer avait demandé à McGill d'engager de nouveaux chercheurs dans son domaine, sa requête était demeurée sans réponse. « Au moment où moi je voulais prendre de l'expansion, a-t-il expliqué à La Presse, je sentais que McGill n'en avait pas les moyens. »

L'écart devient un fossé

Second motif l'attirant à Toronto, le salaire : on lui offrait pratiquement deux fois plus. « Pour les jeunes chercheurs, explique Taillefer, le niveau des salaires à McGill est vraiment déplorable. On les paie ce qu'on donne à un chauffeur d'autobus à Laval ! »

Le salaire de base d'un professeur adjoint à l'Université McGill est de 50 900 \$, de 4000 \$ à 5000 \$ de moins que dans les autres grandes universités québécoises. Or, les salaires moyens payés par ces dernières se situent en deçà de ceux qui sont payés ailleurs au Canada.

Et quand on compare aux uni-

versités américaines, l'écart salarial devient fossé. Le directeur du département de science économique de l'Université de Montréal, Gérard Gaudet, cite une étude récente sur le salaire moyen des nouveaux professeurs de cette discipline dans les 30 meilleurs départements aux États-Unis : « Avec le taux de change actuel, ça revient à 110 000 \$ canadiens. Pour quelqu'un qui vient tout juste d'obtenir son doctorat ! On ne peut même pas payer cela à nos professeurs les plus chevronnés. »

Demandez à Pierre Perron, spécialiste de l'économétrie, combien il fait depuis qu'il a quitté l'Université de Montréal pour l'Université de Boston : « C'est presque indécrottable. Pour neuf mois, je fais l'équivalent de 230 000 \$ canadiens, comparativement à 67 000 \$, plus 30 000 \$ parce que j'étais directeur du département. »

« J'ai tout fait pour rester à Montréal », affirme Perron, qui dit avoir rejeté plusieurs offres d'universités américaines auparavant. Mais l'offre de Boston était tout simplement irrésistible. On offrait même un poste temporaire à sa conjointe !

Certes, les universités québécoises ont trouvé le moyen de verser des primes à leurs meilleurs chercheurs, au-delà du salaire prévu à la convention. Mais les fonds consacrés à cela ont fondu avec les compressions.

L'économiste Thomas Lemieux s'est vu offrir un salaire de 30 %



PHOTO PIERRE McCANN, La Presse

Thomas Lemieux et Nicole Fortin quittent l'UdeM pour UBC.

supérieur par UBC. Montréal a égalé l'offre. Mais la décision de Lemieux et de sa femme Nicole Fortin, également professeure à l'UdeM, reposait sur des facteurs plus lourds, semblables à ceux qu'évoquait le physicien Louis Taillefer. « Nous avons l'impression d'entrer dans un milieu très dynamique, explique Mme Fortin. Le directeur du département à UBC a l'intention d'en faire le leading department in Canada. »

Les ressources disponibles sont de toute évidence supérieures à Vancouver. Alors qu'à Montréal, les chercheurs doivent gratter les fonds de tiroir pour faire venir des conférenciers de l'extérieur, le département de UBC dispose d'un fonds de dotation de deux millions pour financer de tels séminaires. Et on prévoit l'embauche de cinq à dix nouveaux professeurs dans les cinq années qui viennent.

À l'UdeM, au contraire, le département de science économique est en perte de vitesse. « En 1993-1994, nous étions très forts, dit Nicole Fortin. Depuis le nombre de professeurs est tombé de 36 à 25. C'est certain que, quand il y a

un tiers du département qui s'en va, ça affecte le milieu de travail. »

Le « marché » mondial des chercheurs est en ébullition comme jamais. Les universités montréalaises sont d'ailleurs loin d'être les seules à perdre des professeurs. La très riche Université de Toronto a elle aussi vu quelques vedettes quitter pour les États-Unis. Même chose pour la University of British Columbia. « La tendance pour les très bons chercheurs, c'est d'aller aux États-Unis, et même en Europe ou en Asie », rapporte l'économiste Paul Beaudry, de UBC, que l'Université de Montréal a tenté d'attirer l'an dernier. En vain.

Beaudry estime que les universités canadiennes ne pourront concurrencer les grandes institutions du reste du monde si les ressources ne sont pas concentrées dans un nombre limité d'établissements. « C'est de la folie que toutes les universités soient des universités de recherche, selon lui. À Montréal, vous avez quatre universités qui se concurrencent pour tout. Au lieu d'avoir quatre départements d'économie moyens, il serait préférable d'avoir un département de pointe. »

Plus

1500 profs en moins

Des experts ne sont pas remplacés

ANDRÉ PRATTE

Depuis 1994-95, le nombre de professeurs dans les universités québécoises s'est ratatiné de plus de 900. De 9000 professeurs réguliers, on est passé à à peine 8000, et ce nombre devrait tomber à 7500 à la fin de cette année.

Cette attrition du corps professoral a des conséquences subtiles, mais néanmoins dramatiques. Moins de profs, c'est plus d'étudiants dans les classes, donc un encadrement moins serré et moins de travaux. Moins de profs, c'est aussi moins de recherche. Moins de recherche, c'est moins de d'ouvertures pour des étudiants de maîtrise et de doctorat. Moins de profs, nul doute, c'est une moins bonne université.

Selon les dernières données disponibles, il y a en moyenne au Québec 20 étudiants pour un prof. Un prof pour 20 étudiants, c'est en gros le même rapport qu'en Ontario, où le nombre de professeurs a connu une forte baisse au début des années 1990.

Au Québec cependant, ce rapport, à peu près stable depuis 15 ans, a certainement augmenté substantiellement au cours des deux dernières années, pour lesquelles nous ne disposons pas de statistiques. Dans toutes les universités et tous les départements, les témoignages à cet égard sont unanimes, le nombre d'étudiants dans les classes a augmenté, soit en raison de la chute du nombre de professeurs, soit parce que la clientèle a augmenté sans ajout de personnel enseignant.

« Lorsque vous passez de 20 à 40 étudiants dans un laboratoire, le professeur ne peut pas consacrer autant de temps à chaque étudiant, souligne le professeur Daniel Bélanger, du département de chimie de l'UQAM. Ceux qui en souffrent, ce sont les étudiants moyens-faibles, ceux à qui il faudrait juste un coup de pouce. »

« Les classes sont énormes, nous

sommes 150 à 200, déplore Stéphanie Tremblay, étudiante en psychologie à l'Université Laval. Ça me gêne de poser des questions devant tant d'étudiants. Et si on essaie de voir le prof à la pause, il y a beaucoup trop de monde ! »

Le professeur Yves Rabeau, du département d'économie de l'UQAM, déplore qu'il ait aujourd'hui jusqu'à 40 étudiants dans certains cours de maîtrise, et une vingtaine dans des séminaires : « On peut toujours dire que ça coûte moins cher d'avoir 40 étudiants, mais le contact direct entre le professeur et l'étudiant constitue une part importante de la transmission du savoir. Or, le contact étroit que j'avais dans le passé devient beaucoup moins fréquent. »

Le fameux classement des universités américaines publié chaque année par le *U.S. News & World Report* semble donner raison au professeur Rabeau : les 25 universités publiques et privées qui se classent au sommet sont celles qui ont les rapports étudiants/professeurs les plus faibles. Harvard est à 8 étudiants par professeur, tandis que les deux meilleurs établissements publics, l'Université de Californie à Berkeley et l'Université de Virginie, sont respectivement à 17 pour 1 et 13 pour 1.

« Ceux qui en souffrent, ce sont les étudiants moyens-faibles, à qui il faudrait juste un coup de pouce. »

Chercheurs recherchés

Au-delà de l'affaiblissement de l'encadrement des étudiants, la conséquence la plus grave de la diminution du nombre de professeurs, si elle se poursuit, c'est le ralentissement de la recherche. De 1984 à 1992-93, la recherche universitaire a connu une croissance absolument spectaculaire au Québec, les subventions et commandes passant, en dollars constants, de 170 millions à 360 millions. Depuis, ce montant a chuté à 310 millions. Cela est d'abord dû aux compressions dans les budgets des organismes subventionnaires, mais il est certain qu'à mesure que des professeurs partent à la retraite sans être remplacés, leurs créneaux

de recherche sont abandonnés. « À l'Université de Montréal, nous avons dû nous délester de 300 professeurs, dit le recteur Robert Lacroix. Ces professeurs qui partent ne sont plus là pour demander des subventions de recherche. Nous estimons que pour nous, la perte en subventions est de l'ordre de deux à trois millions. »

Richard Marceau, directeur du département de génie électrique et informatique à l'École polytechnique, souligne qu'il y a quelques années, les 32 professeurs du département formaient 250 étudiants. Cette année, les 46 professeurs (50 % de plus) ont dans leurs classes plus de 1400 étudiants (une augmentation de 600 %). « Les professeurs font donc de moins en moins de recherche, le nombre de publications a chuté considérablement depuis cinq ans, parce que les profs ont trop à faire », affirme M. Marceau.

Le bois mort

Certains universitaires estiment toutefois que les compressions ont eu un effet bénéfique. « Les compressions ont permis de bouger le bois mort », soutient Jacques Charest, professeur à l'Université du Québec en Abitibi-Témiscamingue. Selon M. Charest, « dans chaque département d'une université, il y a un 25 % des professeurs qui ne bougent plus. »

« Il y a certainement des départs qui n'ont pas eu beaucoup de conséquences, certaines personnes étaient fatiguées », concède Denis Bertrand, un chercheur de l'UQAM qui s'est penché sur la tâche des professeurs d'université.

M. Bertrand ajoute cependant : « Bien des gens sont partis, n'ont pas été remplacés, et les cours qu'ils donnaient ont disparu. Ou bien on a remplacé une sommité internationale par un chargé de cours. »

Moins d'encadrement, moins de recherche, des pans de spécialisation qui disparaissent... Et un phénomène encore plus insidieux, un corps professoral vieillissant. « Chez nous, la dernière embauche remonte à cinq ans, et il n'y a qu'un seul professeur de moins de



PHOTO ANDRÉ FORGET, La Presse

Le professeur Daniel Bélanger, du département de chimie de l'UQAM : « Lorsque vous passez de 20 à 40 étudiants dans un laboratoire, le professeur ne peut pas consacrer autant de temps à chaque étudiant. »

40 ans, dit le politologue Richard Nadeau, de l'Université de Montréal. À l'université, il est très important de pouvoir redynamiser les départements par l'arrivée de plus jeunes. »

Vive les vieux !

Il y a quinze ans, plus de la moitié des professeurs d'université du Québec avaient moins de 45 ans ; aujourd'hui, ces jeunes représentent seulement le tiers du corps professoral.

Le politologue Yvan Rousseau est l'un des rares professeurs embauchés l'an dernier à l'Université

du Québec à Trois-Rivières. « Je suis ce qu'on appelle un « jeune professeur », rigole-t-il. M. Rousseau a 39 ans. Il lui a fallu attendre six ans après son doctorat pour obtenir un poste : « 80 personnes ont présenté leur candidature ! » C'est dire à quel point le marché des profs d'université est saturé.

Certains jeunes, d'ailleurs, laissent tomber. Michel Lévesque, qui a complété un doctorat en histoire il y a deux ans, est de ceux-là. « C'était mon rêve, confie-t-il. Mais je vais avoir 40 ans, et il n'y a pas de poste en vue. » Lévesque travaille aujourd'hui comme chercheur à Télé-Québec.

Le dégel, c'est nié !

ANDRÉ PRATTE

Les universités ne le disent pas trop fort, de peur de froisser leurs étudiants. Mais elles sont convaincues depuis belle lurette qu'une des solutions à leurs problèmes financiers récurrents, c'est une augmentation régulière des frais de scolarité.

« Toutes les universités canadiennes ont subi des compressions, concède le principal de McGill, Bernard Shapiro. Mais elles ont pu augmenter les frais de scolarité à 3500 \$! »

En Ontario entre 1992 et 1997, Queen's Park a réduit de 544 millions ses subventions aux universités. Cependant, le gouvernement ontarien a aussi autorisé une augmentation des droits de scolarité qui a permis aux établissements de récolter 320 millions, une hausse de 48 % des revenus provenant des étudiants.

Au Québec, alors que Claude Ryan était ministre de l'Éducation, les frais de scolarité ont augmenté pour la première fois en plus de vingt ans, passant en cinq ans de 547 \$ (plus un maximum de 100 \$ de frais afférents) à 1668 \$. Ils sont gelés à ce niveau depuis, tandis que dans le reste du Canada, les droits sont d'au moins de 3000 \$ par année.

Si les droits de scolarité des universités québécoises avaient été indexés au coût de la vie depuis 1994, ils se situeraient aujourd'hui à environ 1790 \$. Une dépense additionnelle de 100 \$ pour les étudiants, des revenus supplémentaires de 20 millions pour les universités. Ce serait mieux que rien, mais à peine une goutte dans leur budget de fonctionnement de presque deux milliards. Les associations étudiantes, on le sait, se sont toujours vigoureusement opposées (débrayages à l'appui) à toute hausse des frais de scolarité. Elles invoquent le risque pour l'accessibilité à l'éducation, et font remarquer que les étudiants québécois sont de plus en plus endettés.

En effet, l'endettement moyen d'un détenteur de baccalauréat est passé de 8000 \$ en 1991-92 à plus de 11 000 \$ cinq ans plus tard. Un étudiant de doctorat devra rembourser, à compter de sa diplomation, une dette moyenne de presque 17 000 \$.

Au début de la présente décennie, 47 % de la génération en âge de fréquenter l'université avait entrepris des études universitaires. Aujourd'hui, ce taux a fléchi à 45 %. Mais il est bien difficile d'attribuer cette baisse à l'augmentation des frais de scolarité, puisque le taux d'accès aux études collégiales a aussi faibli.

Dans la mesure où la hausse des coûts a découragé des gens d'entreprendre des études universitaires, ce sont les études à temps partiel qui ont été touchées (25 000 étudiants de moins depuis 1992). Le nombre d'étudiants à temps complet n'a que très légèrement baissé depuis cinq ans.

Sensible au poids politique des jeunes pour le PQ, le premier ministre Lucien Bouchard s'est engagé au cours de la dernière campagne électorale à maintenir le gel tout au cours de son mandat. Un engagement qu'il a réitéré avec force dans le discours inaugural mercredi dernier : « Nous résisterons aux pressions du marché nord-américain, nous résisterons aux pressions politiques du Canada anglais, nous résisterons aux pressions des lobbies et à celles de l'Opposition officielle ! »

La grande majorité des jeunes que *La Presse* a rencontrés au hasard de ses visites des campus québécois partagent l'opinion de leurs représentants officiels. Certains nous ont fait part de leurs difficultés financières. « Quand c'est toi qui paie, c'est cher ! » lance une étudiante en enseignement primaire à l'UQTR, qui es-



PHOTO ANDRÉ FORGET, La Presse

« Le temps que je travaille, je ne peux pas le passer sur mes études », déplore Patrice Dagenais, étudiant à l'UQAM.

time qu'elle devra rembourser 15 000 \$ à la banque à la fin de ses études.

« Il me reste 80 \$ par mois dans mes poches pour faire autre chose qu'aller à l'école, évalue Patrice Dagenais, un étudiant de l'UQAM à qui le ministère a refusé une bourse. J'ai droit à un prêt de 3300 \$, et pour le reste j'ai un emploi les fins de semaine. Mais le temps que je travaille, je ne peux pas le passer sur mes études. »

« Je vis avec moins de 12 000 \$ par an, confie Mathieu d'Avignon, étudiant en histoire à l'Université Laval. Et à la fin de mes études, j'aurai 20 000 \$ ou 25 000 \$ de dettes. »

« Deux mille dollars de frais de scolarité par année, c'est beaucoup, et c'est sans compter les frais de photocopies », fait remarquer Caroline Martel, étudiante en science politique à l'Université de Montréal.

Comme Caroline, de nombreux étudiants se sont plaints des frais qui s'ajoutent aux droits de scolarité, et qui augmentent d'année en année : recueils de photocopies, frais d'impression, stationnement, services de sports, et surtout les livres. Deux étudiantes en ergothérapie nous ont dit qu'elles devaient dépenser 400 \$ par session pour des bouquins dont, cette année, 100 \$ pour l'*Atlas d'anatomie humaine*.

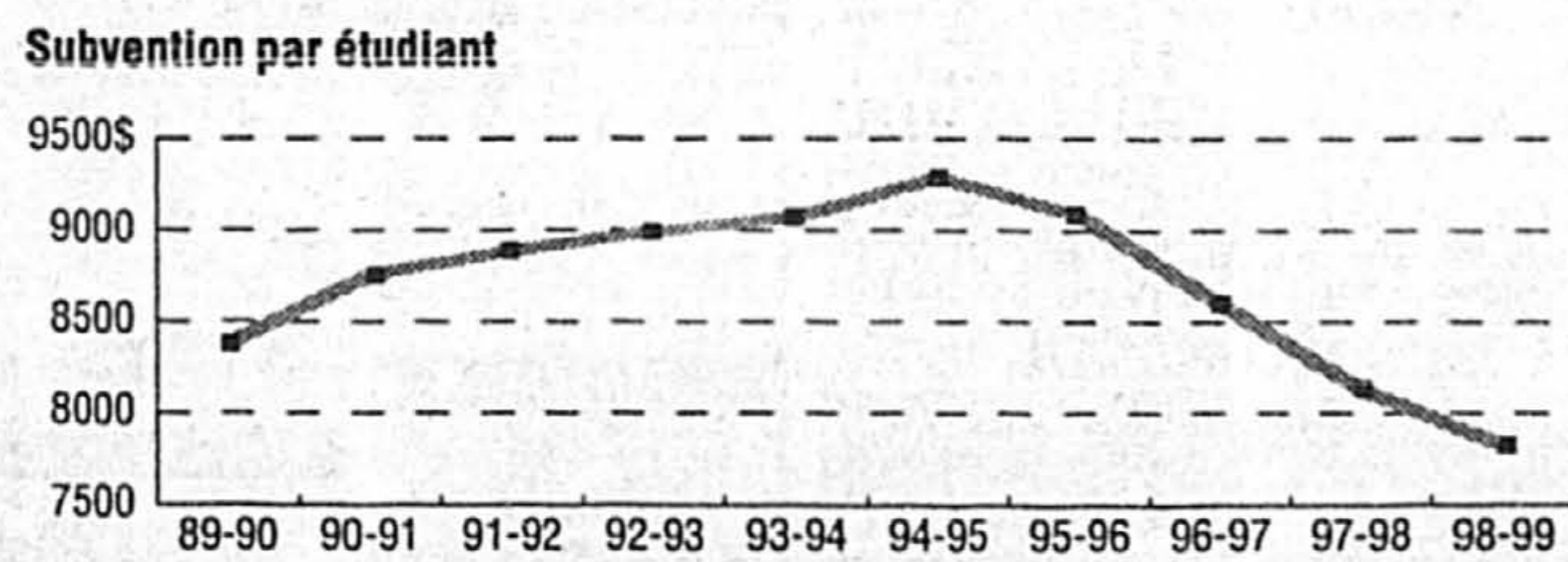
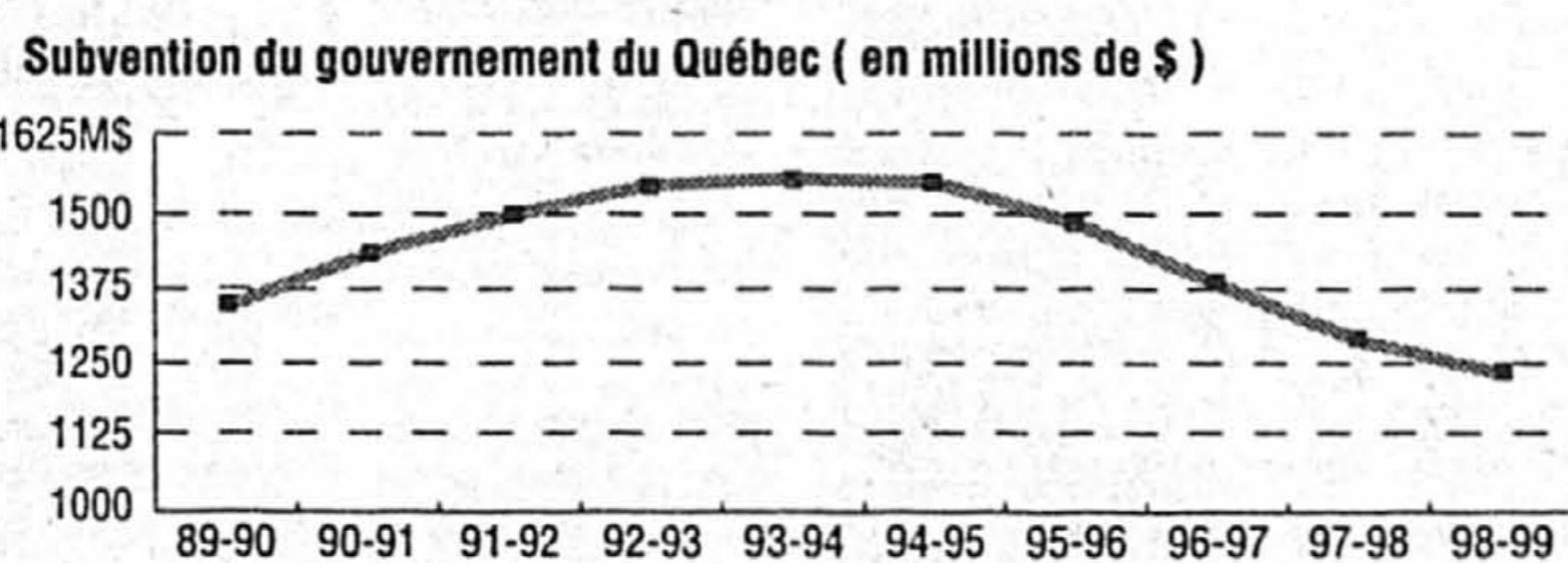
Étudiante en biologie à l'Université de Sherbrooke, Marie-Ève Meunier dit que « les professeurs suggèrent fortement d'acheter des livres qui coûtent 80 \$ ou 90 \$. La session dernière, j'ai dû payer pour 500 \$ de livres. »

Quelques-uns se sont cependant révélés ouverts à une hausse modérée des droits. « C'est bien beau geler les frais de scolarité, mais si on se retrouve 500 étudiants par classe, nos diplômes ne vaudront plus rien sur le plan international », constate Stéphanie Tremblay, rencontrée sur le campus de Laval.

Nous avons aussi croisé, à l'Université McGill, Joanne Stewart, qui a choisi d'étudier à Montréal plutôt que dans son Ontario natal. La raison : « Ici, je pouvais étudier à un prix d'aubaine ! »

Demain : l'éthique en péril

Subventions aux universités du Québec



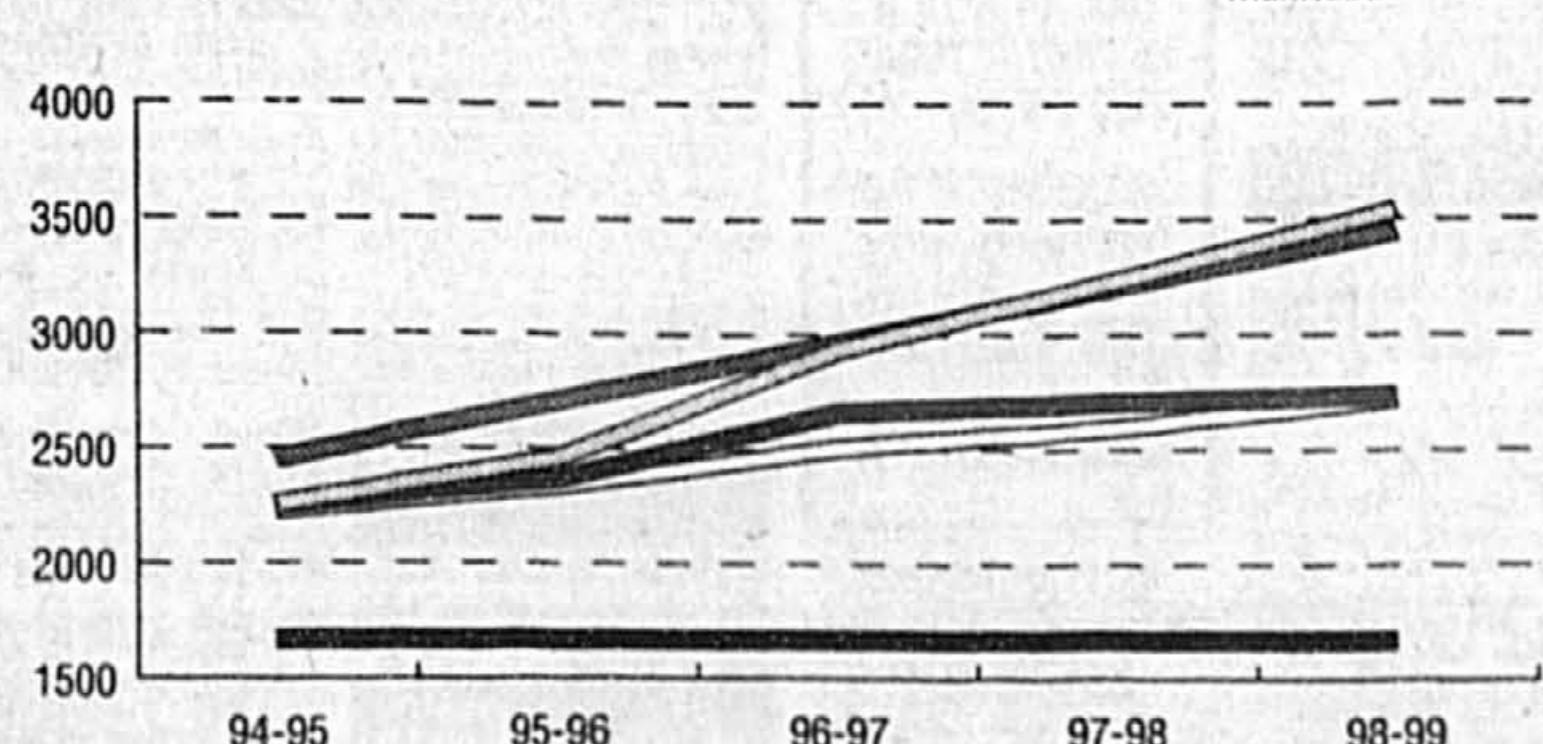
Infographie La Presse



Photothèque La Presse

Il y a bientôt 10 ans, les étudiants avaient combattu en vain la hausse des droits de scolarité. Le PQ, alors dans l'opposition, avait épousé leur cause.

Droits de scolarité dans certaines provinces canadiennes



Infographie La Presse

